



**Réseau de recherche sur la migration en Afrique**

**JOURNAL DU NOMRA**

**Vol.1, No.1  
Septembre 2007**

**Secrétariat du NOMRA  
164a Ikeja Way  
Dolphin Estate, Ikoyi,  
Lagos, Nigeria  
[info@atnomra.org](mailto:info@atnomra.org)  
[www.nomra.org](http://www.nomra.org)**

## **Table des matières**

Liste des auteurs

Editorial

### **A. Notes d'informations produites par le Secrétariat du NOMRA**

A.1 Les grands moments de la migration et développement international, 2006-2007

A.2 Position commune africaine sur la migration et le développement

A.3 Feuille de route pour allier la migration de la main d'œuvre et développement

A.4 CEDEAO : Vers une Position commune sur la migration

### **B. Articles**

---

B1. Flux financiers en Afrique de l'ouest: potentialités pour les individus et petites entreprises,

B2. Migration de hautes compétences: vers un équilibre entre avantages et responsabilités dans la gestion de l'exode des compétences;

B3 : Transfert de richesses à caractère social de la Diaspora africaine en Europe

### **C. Quelques sujets de réflexion**

---

C.1 Transfert de fonds et investissement: L'exploitation économique et sociale des fonds provenant de la migration internationale.

C. 2 Politique sur la migration en Afrique: problèmes et défis

C. 3. Crise économique et exode des compétences: situation de la RDC (Rép. Dém. du Congo)

C. 4 Activités de recherche sur la migration africaine : opportunités pour les jeunes chercheurs.

### **D. Travaux de recherche**

*D 1. La mobilité des femmes*

D. 2 Mouvement saisonnier, migration et problèmes de santé à Niono au Mali – une nouvelle perspective de recherche

### **E. Annonces**

E1. Centre d'étude sur les questions de la population, Maputo, Mozambique

E. 2 Centre d'étude sur les migrations, Université du Ghana, Legon, Ghana

E. 3 Centre d'étude sur les rapports entre groupes ethniques, Université de Warwick, R.U.

E 4. Centre sur les politiques relatives à la Diaspora africaine, Amsterdam, Pays Bas

E. 5 ONG Marocaine "Migrations and the Law"

E.6 Nouvelle publication: Bulletin de recherche sur la population, Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife, Nigeria

### **F. Conférences passées et futures**

F.1 Conférence sur la dynamique des migrations africaines

18-21 septembre 2007, Alisa Hotel, Accra, Ghana

F.2 Séminaire sur la politique de la migration et le développement: la Diaspora et la politique de dialogue, 24 octobre 2007, Institute of Social Studies, La Haye, Pays Bas.

F.3 Programmes de collaboration: Le Processus de la Haie et le Séminaire NOMRA sur la migration en Afrique de l'ouest et le Maghreb – Vers des solutions communes aux défaillances en matière de protection : défis et opportunités. Lagos 2-3 Novembre 2007

F.4 Union pour les études sur les populations africaines. Cinquième Conférence Africaine sur les Populations : Arusha, Tanzanie, Décembre 10-14, 2007

### **G. Publications**

G.1 Nouvelles publications :

Adepoju, A., van Naerssen, T. & Zoomers, A. (eds.), 2007 International Migration and National Development in sub-Saharan Africa. Leiden: Afrika-Studiecentrum Series.

## **Contributeurs d'articles au présent volume:**

\*Manuel Orozco, Remittances and Development Program, Inter-American Dialogue, Washington, DC 20036, USA

\*Aderanti Adepoju, Coordinator, NOMRA and Chief Executive, Human Resources Development Centre, Lagos, Nigeria

\*John O. Oucho, Marie Curie Chair, Centre for Research in Ethnic Relations, The University of Warwick, Coventry, U.K. NOMRA Focal Point, East Africa

\*Ben hadj Abdellatif, Tunis, Tunisia, NOMRA Focal Point, North Africa

\*Germain Tshibambe Ngoie Tshibambe, Université de Lubumbashi, DRC, NOMRA Focal Point, Central Africa

\*Barbacar Ndione, Sociologue - démographe, Consultant, Dakar, Sénégal, NOMRA Focal Point Francophone West Africa

\*A. A. Mohamoud, Executive Director, African Diaspora Policy Centre, Amsterdam, Netherlands.

\*A. Tanle, Department of Geography and Tourism, University of Cape Coast, Cape Coast, Ghana.

\*Sally Findley, Heilbrunn Department of Population and Family Health, Mailman School of Public Health, Columbia University, New York, USA

\*Seydou Doumbia, Malaria Research and Training Center, National Medical School, University of Bamako, Bamako, Mali

## **Editorial**

Le Réseau de recherche sur la migration en Afrique (NOMRA) est une association de chercheurs et enseignants intéressés et impliqués dans la recherche sur la migration, plus précisément sur la migration internationale au sein de la région. L'objectif global du NOMRA est de constituer un réseau régional et développer des capacités régionales de recherche transnationales, pluridisciplinaires et novatrices focalisées sur les aspects socio- culturels, économiques et politiques de la migration internationale au sein de la région, dans la perspective d'enrichir les connaissances relatives à la dynamique et à l'élaboration de politiques de migration dans la région.

La NOMRA a l'ambition de porter la problématique de la migration internationale au plus haut niveau politique, et de veiller à ce qu'elle soit suffisamment prise en compte dans les activités de développement ; elle compte également développer les capacités et enrichir les connaissances en matière de recherche sur la migration en organisant des programmes de formation de chercheurs et fonctionnaires en vue de faciliter une meilleure compréhension de la gestion de la migration par les autorités gouvernementales. Le Réseau compte également fournir des consultations et des études de haut niveau aux décideurs aux niveaux national, sous-régional et régional, et contribuer à l'amélioration de la collecte, du stockage et de l'analyse de données sur la migration internationale par les gestionnaires des services d'immigration et des bureaux de recensement et des statistiques de la région.

En vue de réaliser ces objectifs, le NOMRA qui fait office de point focal pour la recherche sur la migration en Afrique, se consacrera au renforcement des capacités des chercheurs, et par voie de

conséquence, des fonctionnaires nationaux afin de faciliter une meilleure compréhension de la gestion de la migration et d'accompagner les initiatives régionales en la matière. Les jeunes chercheurs recevront également un appui dans les domaines de théorie, méthodologie et politique relatives à la recherche sur la migration, et pourront acquérir une expérience pratique et des données détaillées et fiables devant faciliter la prise de décision aux niveaux national, sous-régional et régional.

Cette édition inaugurale du bulletin contiendra donc des articles de fond sur les sujets d'actualité, notamment les transferts de fonds, la Diaspora et l'émigration des personnes de haute compétence. Quelques réflexions sont publiées sur la problématique de la migration internationale. Certains articles portent sur les activités de recherche en cours ou conclues sur la base de méthodes novatrices. Il est également fait mention des nouveaux centres d'excellence sur les études de migration, leurs activités présentes et à venir. Le lecteur pourra aussi s'informer, à travers la section sur les conférences et séminaires, des activités passées et futures.

La présente édition fera l'objet d'une large diffusion auprès des chercheurs, institutions de recherche, institutions gouvernementales, partenaires au développement, ONG et autres parties prenantes intéressés par les questions de l'immigration au sein et au delà de la région. Nous souhaiterions recevoir vos observations et critiques sur la présente édition afin d'aider le Comité de rédaction à améliorer les prochaines éditions qui seront consacrées aux récentes conclusions de recherches portant sur des questions d'actualité. Nous vous convions particulièrement à envoyer des contributions et articles intéressants pour les publications futures qui paraîtront deux fois par an.

Nous avons le plaisir de vous présenter cette édition exceptionnelle, et vous souhaite une bonne lecture et des moments agréables.

ADERANTI ADEPOJU  
Coordonnateur du NOMRA

#### **A. Notes d'informations produites par le Secrétariat du NOMRA**

A l'occasion de la réunion inaugurale du NOMRA tenue à Lagos, Nigeria les 2 et 3 juin 2007, cinq points focaux ont été sélectionnés pour assurer une meilleure coordination des activités du réseau. Il s'agit du docteur Ben hadj Abdellatif (Afrique du nord), du professeur (Mme) Alice Afolayan (anglophone- Afrique de l'ouest), docteur Babakar Ndione (francophone – Afrique de l'ouest), professeur Eugène Campbell (Afrique australe), professeur Germain Tshibambe (Afrique centrale), et professeur John Oucho (Afrique de l'est). Un sixième membre sera choisi plus tard pour représenter les chercheurs venant hors de la région Afrique. Il est recommandé aux membres de prendre contact avec les points focaux de leurs régions respectives.

#### **Rapport sur la migration africaine**

Un rapport annuel sur la migration africaine sera publié au cours du premier trimestre de 2008. La première édition de ce rapport portera sur les questions saillantes et critiques de la migration et du développement dans la région, avec un accent particulier sur « : Le rôle des communautés économiques régionales (CER) dans la promotion de la mobilité intra -régionale : problèmes et potentiels ; accords bilatéraux et multilatéraux de migration entre l'Afrique et l'Europe ; tendances changeantes des flux de réfugiés de la Corne de l'Afrique vers la région des Grands lacs, et vers la région du fleuve Mano, etc. Pour plus de détails, consulter le site web du NOMRA.

#### **Programme de Recherche**

Une invitation est lancée pour la participation à des projets recherche sur les sujets mentionnés dessous ; le dernier délai de soumission est fixé au 15 septembre 2007 :

- La perspective genre dans la migration de ressources humaines : déficit ou acquis pour l'Afrique
- La participation au développement du pays d'origine : contribution des migrants africains, membres de la Diaspora et des communautés transnationales ;
- Bouversements sociaux et mouvements forcés des populations : les conséquences en matière de santé en Afrique (l'accent est mis sur les conflits, les systèmes d'alerte rapide, les défis et solutions)
- Pauvreté chronique, migration illégale et traite humaine;
- Intégration sous-régionale: migration intra -africaine, et relations Afrique – pays du nord (accent mis sur l'intégration et la libre circulation en Afrique, aperçu de l'intégration en Afrique, problèmes et solutions, relations commerciales avec les pays du nord)

Nous avons reçu plusieurs propositions intéressantes qui font actuellement l'objet d'une analyse critique. Les lauréats seront bientôt annoncés. Il est prévu de publier une édition spéciale du NOMRA qui contiendra les études sélectionnées.

### **Symposium inaugural du NOMRA**

Le rapport sur la recherche entreprise sera mis à la disposition du secrétariat du NOMRA au moins un mois avant la date de la conférence ; la date provisoire de celle-ci est fixée à avril 2008. Environ trente participants sont attendus à cette conférence de deux jours. La participation de chercheurs commandités, de points focaux sous-régionaux (qui seront les organisateurs et animateurs des séances de travail), et la participation de quelques membres désignés du NOMRA sera financée par le réseau. Les autres participants seront encouragés à trouver des sources externes d'assistance.

### **FORMATION**

La première phase du programme de formation du NOMRA portera sur la formation des formateurs, suivie par la formation des fonctionnaires d'immigration sur les questions de gestion de flux migratoires, de collecte fiable de données, d'accords bilatéral ou multilatéral sur la migration, et autres domaines. Le NOMRA veillera également à l'inclusion des questions pertinentes de migration dans les recensements africains en vue d'améliorer le système de données migratoires. Il sera fait un audit des compétences du personnel du service d'immigration afin de situer le niveau de compétence et formation, le profile du poste et les besoins en matière de formation. Des réunions annuelles des fonctionnaires d'immigration, aux niveau national / régional serviront de plateforme d'intervention, de formation et de dialogue.

La formation de jeunes universitaires et chercheurs fera l'objet d'un suivi rigoureux dans la perspective de réduire l'écart entre les générations d'experts en migration. Un programme de formation précédera la conférence le symposium du NOMRA. Deux jours avant l'ouverture de la conférence, les experts seront invités à instruire les jeunes universitaires, lesquels pourront également participer au symposium pour y partager leurs expériences.

### **A.1 Les grands moments de la migration et développement international, 2006-2007**

Au cours des deux dernières années, la migration a figuré haut dans l'agenda des rencontres aux niveaux global et régional, notamment dans les conférences internationales suivantes :

- a) Le rapport de la Commission mondiale pour la migration internationale (Genève, octobre 2005) ;
- b) Le dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration et le développement (New York, septembre 2006) ;
- c) Forum mondial sur la migration et le développement (Bruxelles, juillet 2007)

Au niveau régional, en Afrique et entre l'Europe et l'Union africaine, les principaux événements sont les suivants :

- d) Adoption du cadre stratégique de l'Union africaine pour une politique sur la migration (2006) ;

- e) Position commune de l'Union africaine sur la migration et le développement (2004) ;
- f) Conférence Europe -Afrique sur la migration et le développement (2006) ;
- g) Déclaration conjointe Afrique – UE sur la migration et le développement (Sirte, Libye 22-23 novembre 2006)
- h) Réunion de suivi du Processus de Rabat (Madrid, 21 juin 2007) ;
- i) Partenariat stratégique UE – Afrique, réunion prévue les 8-9 décembre 2007 à Lisbonne.

Au niveau de la sous- région, la Position commune sur la migration de la CEDEAO est en cours de finalisation.

## **A.2 Position commune africaine sur la migration et le développement (version abrégée).**

En réaction à la problématique de la migration, la Huitième session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union africaine tenue à Khartoum du 16 au 21 janvier 2006 a adopté la décision EX.CL/DEC.264 (VIII). A cet égard, et suite à l'invitation du gouvernement algérien, le Conseil a décidé de tenir une réunion d'experts sur la migration et le développement à Alger; la réunion avait pour mission d'élaborer une position commune africaine en la matière.

### **Domaines prioritaires de la politique sur la migration**

**Migration et développement :** La migration est susceptible de promouvoir le développement si elle favorise une meilleure répartition des ressources, une production génératrice de croissance en Afrique, une autonomisation accrue de la femme et promotion de l'égalité des genres, un meilleur partenariat entre les pays développés, les pays africains et les autres parties prenantes. Mais il faut reconnaître que la pauvreté est l'une des causes profondes de la migration ; ainsi, la création d'opportunités de développement dans les pays d'origine contribuerait à tempérer les principaux arguments poussant les jeunes à la migration et, par la même occasion, à la résolution du problème d'exode des compétences.

**Ressources humaines et exode des compétences :** Cette question préoccupe énormément les pays africains étant donné la perte des compétences essentielles pour le développement de la région et aggravant ainsi le déficit des ressources requises pour relever les défis du développement. Plusieurs régions d'Afrique souffrent actuellement d'une pénurie de ressources humaines qualifiées, situation causée par un départ massif de professionnels et de licenciés d'université. De milliers de professionnels africains, notamment des médecins, infirmières, comptables, ingénieurs, gestionnaires et enseignants quittent leurs pays d'origine chaque année à la recherche de meilleures opportunités dans d'autres pays, au sein et hors du continent. Ces départs pourraient avoir des retombées relativement positives dans certains cas, mais dans l'ensemble, l'exode des cerveaux constitue un frein au développement durable des pays en développement.

**Migration de main d'oeuvre :** La migration de main d'oeuvre est une pratique à la fois historique et d'actualité en Afrique ; elle a un impact direct et profond sur les économies et sociétés africaines. L'introduction de politiques, législations et structures transparentes et globales en matière de migration de travail pourrait s'avérer avantageuse aussi bien pour les pays d'origine que de destination. Pour les pays d'origine, le transfert de fonds, le transfert de compétence et de technologie vont contribuer à la réalisation des objectifs de développement. Pour les pays de destination, la migration de main d'oeuvre peut combler les importants besoins du marché de l'emploi. Les politiques et législations de migration qui contiennent des normes appropriées de travail seront également avantageuses aux travailleurs migrants, aux membres de leurs familles ; elles auront aussi un impact positif sur la société en général. Le processus en cours de l'intégration économique régionale en Afrique, lequel s'appuie sur l'existence de la Communauté économique régionale (CER), prend davantage compte de la gestion des mouvements trans-frontaliers de la main d'oeuvre qui a, comme résultat, une meilleure distribution de la main d'oeuvre dans les grands centres d'emploi. S'agissant de la mobilité de la main d'oeuvre régionale et de la promotion du développement économique, les CERs s'avèrent être des instruments d'une importance vitale.

**Transferts des fonds :** Le transfert des fonds est une retombée positive de la migration sur le développement ; et son impact est plus remarquable au niveau de l'individu ou du foyer, au niveau de la communauté aussi, voire de l'Etat. Il convient, cependant, de noter que les fonds transférés sont des rémunérations individuelles, qui ne devraient pas être confondus avec l'aide publique au développement. L'on reconnaît, aujourd'hui, l'important rôle que jouent ces transferts dans les finances des pays en développement, puisqu'ils font partie des recettes au titre des services vendus, et contribuent ainsi à la balance des paiements du pays. Les transferts publics en provenance des pays développés et en développement s'élèvent globalement à près de \$100 milliards par an, et le chiffre réel (notamment comprenant les transferts faits par les canaux non officiels) pourraient s'élever au double de ce montant. Les transferts de fonds au foyer représentent donc une part plus considérable que l'aide étrangère au développement. Il convient cependant d'attirer l'attention sur le coût élevé de la procédure du transfert.

**Echanges commerciaux :** Il existe une importante corrélation entre le développement économique, les échanges et la migration. En outre, la problématique de la circulation de personnes aux fins du commerce des services est davantage d'actualité dans les accords d'échanges internationaux, en raison des négociations en cours au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

**Africains de la Diaspora :** Renforcer et valoriser la contribution des Africains de la Diaspora au processus de développement constitue un élément clé de la promotion du lien entre la migration et le développement. La Diaspora est au centre des priorités de l'Union Africaine qui a mis en place un programme spécial sur la 'citoyenneté africaine' dont les objectifs sont : Création d'une base de données des experts de la Diaspora ; - Inclusion systématique de la participation des experts de la Diaspora dans les programmes de l' UA ; - Pleine participation de la Diaspora au niveau de l'ECOSOC (Conseil économique et social) de l'UA.

**Migration et paix, sécurité et stabilité :** Lutter contre la migration irrégulière et créer des systèmes intégrés est susceptible de contribuer au renforcement de la sécurité et stabilité nationale et internationale. Les mouvements forcés sont les causes profondes des conflits. Le mouvement causé par le conflit a un impact déstabilisateur sur la sécurité nationale et régionale, et est porteur de conséquences négatives sur la capacité des pays de destination d'assurer la protection des réfugiés et la sécurité de leurs citoyens. Puisque le déplacement forcé est étroitement lié au conflit, et constitue à la fois une conséquence et une source potentielle de conflit, il est impératif que les défis posés par les réfugiés et les personnes déplacées soient gérés dans un plus large contexte de mesures politiques et institutionnelles prises aux niveaux national, régional et continental ayant pour objectif la promotion du dialogue, la consolidation des institutions politiques, la prévention et la gestion de conflits. La prévention et résolution des conflits, voire la bonne gouvernance contribue également à éliminer les causes profondes de la migration.

**Migration et droits de l'homme :** La protection des droits des migrants implique une application effective des normes établies dans les instruments relatifs à la protection des droits de l'homme, et la ratification et mise en oeuvre des instruments spécifiquement conçus pour les migrants. La gestion de la migration illicite ou irrégulière ne devrait pas mettre en cause le droit des réfugiés ; et il faudrait respecter le principe de non discrimination. La lutte contre la migration illicite et irrégulière devrait être menée dans le strict respect des droits et de la dignité de l'homme, dans un contexte de coopération et co-responsabilité nationale et internationale par les pays d'origine, de transit et de destination.

**Migration et genre :** Le paysage migratoire contemporain présente une tendance croissante de la féminisation de la migration. Nombreuses sont les femmes qui émigrent sans leurs époux ou partenaires. L'on estime que les femmes représentent près de la moitié la population totale des migrants. Cette féminisation croissante de la migration reflète les mutations des besoins en matière de compétences spécifiques, notamment la hausse des besoins dans le secteur des services, plus précisément, les domestiques, les infirmières, les enseignantes et les autres professions où les femmes sont majoritaires. La vulnérabilité des migrantes à l'exploitation est très évidente dans les fréquents

cas d'abus dont elles sont victimes dans leurs conditions de travail, particulièrement comme domestiques et travailleurs de sexe où est pratiqué un sérieux trafic de personnes. Il importe donc, parlant de la gestion des flux migratoires, d'accorder une attention particulière à la protection des droits des migrantes (droits du travail, droit de l'homme pour ne citer que ceux-ci).

**Enfants et jeunes :** La structure changeante de l'âge des migrants se confirme par le nombre croissant des enfants, adolescents et jeunes qui se déplacent indépendamment de leurs parents. Que ce soit la migration forcée, comme l'indique le nombre très élevé d'enfants dans les camps de réfugiés ou la migration volontaire, il est certain que les besoins spécifiques des enfants, adolescents et jeunes en matière de soins de santé, d'éducation, de logement et de protection de leurs droits, leur participation dans les conflits armés sont des défis qui se posent aux Etats. Dans plusieurs régions du monde, notamment d'Afrique, le trafic d'enfants constitue un problème critique qu'il faudrait solutionner à plusieurs niveaux, notamment en organisant des campagnes de prévention ciblées, la protection et l'apport d'assistance aux victimes du trafic de l'homme, en informant les autorités pertinentes sur les méthodes de résolution des problèmes de trafic, de la poursuite des trafiquants et leurs complices. Les enfants nés de parents émigrés devraient également faire l'objet d'une attention particulière.

**Personnes âgées :** L'hypothèse souvent avancée que les personnes âgées ne se déplacent pas n'est plus valable. Les personnes âgées se déplacent pour d'autres raisons. La raison majeure de la migration des personnes âgées n'est, de toute évidence, pas principalement économique ; mais il n'est pas exclu qu'elles partagent ces motivations économiques comme leurs jeunes compagnons. Les déterminants et conséquences de la migration de personnes âgées doivent être bien perçues afin de mieux donner satisfaction aux besoins et attentes des personnes âgées. En général, le dépaysement des personnes âgées a une conséquence négative sur elles, et affectent surtout leur bien-être physique et économique.

**Initiatives régionales :** Il importe de veiller à la coordination de l'élaboration de politiques communes en matière de gestion de la migration au sein des CERs, tout en tenant comptes des particularités nationales et régionales ; il convient également d'assurer l'appropriation, par les pays africains, du processus de la migration par des initiatives de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et continental. Il faudrait faire un effort concerté en faveur des actions et de l'assistance au niveau régional pour aider les pays de transit/destination à maîtriser les problèmes de migration. Des actions bilatérales et multilatérales visant les objectifs de coopération renforcée au niveau de la réglementation de la migration, de l'instauration de flux systématiques et réglementaires de travailleurs pour les mettre en adéquation avec l'offre et la demande des marchés de travail national et étranger ; l'objectif de promotion de normes de travail, de réduction de recours aux mouvements illicites et irréguliers. L'accent sera également mis sur la nécessité pour toutes les parties d'œuvrer ensemble pour le succès de cette nouvelle donne contenue dans la position commune.

**Santé :** Les débats sur la migration sur le plan international ont récemment mis en exergue les préoccupations relatives au lien entre la migration et la santé, particulièrement en ce qui concerne la propagation des maladies infectieuses comme le SIDA. Les migrants sont particulièrement exposés aux risques des problèmes de santé en raison de leur grande vulnérabilité, et aussi de la limitation de leur accès aux soins de santé pendant et après leur déplacement. Etant donné la complexité des rapports entre la migration et la santé, l'élaboration de politiques appropriées en matière de santé va certainement nécessiter des études supplémentaires sur les problèmes et risques fondamentaux de santé des populations migrantes, et sur les modalités et droits d'accès aux soins de santé.

**Environnement :** Les facteurs environnementaux jouent un rôle dans le déplacement des populations ; et réciproquement, la migration a aussi un impact sur l'environnement. Par exemple, la migration interne relative au processus d'urbanisation est parfois liée à la dégradation environnementale et aux catastrophes naturelles qui obligent les agriculteurs et autres groupes ruraux à quitter leurs terres. Par ailleurs, la présence d'un grand nombre de personnes déplacées dans les camps de réfugiés et zones réservées aux personnes déplacées ont un impact négatif sur le milieu

environnemental. Les considérations environnementales deviennent donc de plus en plus importantes dans l'élaboration des politiques relatives à la migration et aux déplacements forcés.

**Accès aux services sociaux :** Comparés aux autres groupes sociaux, les immigrés ont beaucoup plus de difficultés d'accès aux services, et donc, à réclamer leurs droits. Il existe plusieurs raisons, notamment des problèmes culturels des 'deux côtés de la ligne de démarcation', et aussi des politiques et pratiques discriminatoires dans les pays hôtes. Très souvent, les immigrés ne sont pas informés de leurs droits, ou alors, ont peur de les revendiquer ; ils ne comprennent pas la langue locale ou ne sont pas familiers avec les détails des services sociaux. Spécifiquement, dans les pays qui ont vécu des récents flux migratoires, les services sociaux ne sont souvent pas en mesure – ou disposés – à se mettre à la disposition des immigrés qui, très souvent, ne sont pas considérés comme citoyens à part entière. Il convient donc d'améliorer le système d'information sur les services disponibles et sur les modalités d'accès à ces services.

### **Actions recommandées**

Pour trouver une solution effective aux problèmes que pose la migration pour les pays africains et les pays développés, il est nécessaire de mettre en place une stratégie conjointe de gestion de la migration impliquant les pays d'origine, de transit et de destination, afin de trouver des solutions équitables qui tiennent compte des intérêts des pays concernés. Il serait illusoire de vouloir résoudre les problèmes de migration en ayant uniquement recours à l'application de mesures de sécurité ; en conséquence, il est nécessaire de concevoir une solution globale, intégrée, négociée et équitable, et dont les objectifs, les politiques et mesures feront leur preuve à long terme. Cette approche devrait comprendre la prise en compte de la problématique des déplacements des personnes (migration légale, illicite et irrégulière), la protection des droits des communautés légalement établies, et le lien entre la migration et le développement. L'approche devrait également tenir compte des actions entreprises aux niveaux national, continental et international.

Pour plus d'information sur les programmes d'action aux niveaux national, régional et international, visiter le site web.

### **A.3 Feuille de route pour allier la migration de la main d'oeuvre et le développement**

(Adopté au Dialogue inter- régional Afrique - Europe : 'Migration de la main d'oeuvre pour l'intégration et le développement' Bruxelles, 4-6 avril 2006)

Les participants au dialogue ont reconnu que la migration de la main d'oeuvre, quand elle bien gérée, présente des avantages pour les pays d'origine, de destination aussi bien que pour les migrants et les travailleurs locaux. Les participants ont également souligné la nécessité d'assurer la pleine participation des acteurs tripartites, et maintenir la migration de la main d'oeuvre dans l'agenda international afin d'adopter une approche multilatérale cohérente et concertée.

#### DEFIS.

#### **Migration pour le développement**

La migration est surtout perçue et traitée comme un problème de sécurité plutôt qu'une question de travail décent et de développement économique ;

- Absence d'investissement et d'aide au développement spécifiquement consacrés à l'émigration pour créer du travail décent et ainsi réduire les pressions migratoires ;
- Manque de mesures de motivation pour les migrants qui retournent au pays
- Absence de mécanisme de mise en œuvre de la facilitation de mobilité des travailleurs dans les programmes d'intégration régionaux ;
- Insuffisance de dialogue et absence de consultation et de coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil sur la réduction de l'exode des cerveaux dans le contexte de la migration des compétences.

#### **Coopération interrégionale et régionale**

- Absence d'un dialogue régulier et suivi entre l'Europe et l'Afrique sur la migration de la main d'oeuvre, avec la participation des parties prenantes ;
- Absence de cohérence, et souvent, redondances observées dans les politiques élaborées par les diverses institutions dans le domaine de la migration ;
- Nécessité d'un renforcement de la coopération Sud - Sud en matière de migration ;
- Absence de mécanismes institutionnels capables de garantir la pleine participation des partenaires sociaux ;

### **Cadre juridique**

- Législation incohérente et manque d'harmonisation des politiques au sein du pays et entre les pays membres des initiatives d'intégration régionale ;
- Taux insatisfaisant de ratification des instruments du BIT, de l'ONU et organisations régionales ;
- Mécanisme inadéquat d'application des législations et réglementations ;
- Déficit d'initiatives de promotion des conventions pertinentes.

### **Base de données et information**

- Manque de ressources adéquates pour la création et le renforcement des structures chargées de collecter, analyser et disséminer les données sur la migration de la main d'oeuvre ;
- Coordination et communication insatisfaisantes entre les institutions statistiques aux niveaux national, régional et international ;
- Absence de données fiables permettant de déterminer la contribution potentielle de la Diaspora au développement des pays d'origine ;
- Divergences entre les définitions, les indicateurs et critères de collecte et analyse de données sur la migration des travailleurs ;

### **Renforcement des capacités**

- Capacités inadéquates des acteurs tripartites sur les questions de la migration des travailleurs ;
- Sous-estimation du rôle essentiel des ministères du travail comme points focaux pour les questions relatives aux politiques de la migration de la main d'oeuvre ;
- Connaissance insuffisante des principales normes et législations internationales sur la migration de la main d'oeuvre.

### **Recommandations**

Les participants ont convenu d'une 'Feuille de route' qui, au minimum, comporterait les recommandations préconisant une action concertée par les gouvernements et les partenaires sociaux en Afrique et en Europe. Il est demandé aux organisations internationales en Afrique et en Europe d'apporter leur soutien à la mise en œuvre de cette feuille de route, et d'en faire la plus grande publicité possible.

Les lignes d'action suivantes constitueront des indicateurs de performance utiles pour les actions des gouvernements d'Afrique et d'Europe :

- Garantir l'inclusion dans les politiques de migration des considérations de développement, de travail décent et de droits des travailleurs migrants, et s'assurer que les prétextes de sécurité ne sont pas invoqués pour saboter la solidité et l'efficacité des politiques de migration de la main d'oeuvre ;
- Créer davantage de possibilités d'accès à la migration légale pour satisfaire les besoins du marché de l'emploi et réduire, de ce fait, les tendances à la migration irrégulière ;
- Etudier la possibilité de régulariser le statut des migrants irréguliers en vue de réduire le traitement abusif des travailleurs migrants vulnérables ;

- Prendre des mesures pour harmoniser les législations relatives au travail et à la migration basées sur les normes et instruments fondamentaux de travail du BIT sur les travailleurs migrants ;
- Ratifier les normes internationales de la migration ;
- Adoption et application totale par les Etats concernés des instruments pertinents relative à la mobilité de l'emploi des communautés économiques de l'Afrique de l'est et de l'ouest ;
- Créer ou utiliser les mécanismes tripartites existants aux niveaux national et régional pour impliquer les partenaires sociaux dans l'élaboration et l'application des politiques relatives à la migration des travailleurs ;
- Veiller à une coordination effective entre les différentes structures étatiques et autres institutions concernées au niveau national en vue d'une meilleure réglementation de la migration de la main d'oeuvre ;
- Créer des centres de migration pour fournir des informations et des conseils aux migrants potentiels et aux travailleurs émigrés dans leurs pays respectifs ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation contre la xénophobie et le racisme, et des campagnes d'information sur la contribution des travailleurs migrants aux économies et sociétés des pays hôtes ;
- Augmenter les programmes d'aide au développement spécifique accordée par des gouvernements en faveur de la formation et la création d'emplois dans des zones d'émigration spécifiques dans les pays d'origine ;
- Adoption de mesures pour mitiger l'impact de l'émigration des compétences et contribuer à la promotion des opportunités de travail décent pour les travailleurs qualifiés dans leur pays d'origine.

#### **A.4 CEDEAO : vers une position commune sur la migration**

Depuis sa création, la migration et ses implications pour l'intégration et le développement régionaux sont restées au coeur des préoccupations de la CEDEAO. En effet, elle a adopté un 'Protocole sur la libre de personnes, le droit de résidence et d'établissement.' L'élément principal de ce protocole est la disposition permettant à tous les citoyens des Etats membres de jouir des droits d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire de tout Etat membre. En dépit des contraintes observées, les droits d'entrée, de résidence et d'établissement connaissent une application progressive, grâce à un processus qui facilite l'élimination effective de tous les obstacles à la libre circulation de personnes, et au droit de résidence et d'établissement.

A la lumière de la dynamique actuelle de la mondialisation, la CEDEAO accorde une priorité accrue à la gestion effective de la migration en tant que phénomène international, et met aussi l'accent sur les possibilités de tirer le maximum d'avantage de ce lien entre la migration et le développement, tout en réduisant au minimum les aspects négatifs relatifs à la criminalité transfrontalière, les tendances à la migration illicite, les abus des droits de l'homme, la xénophobie, le racisme et l'exploitation illicite des ressources humaine, pour ne citer que ceux-ci. Cette initiative jouit d'un appui au plus haut niveau des instances des Etats membres, comme le démontre le mandat donné par la 30<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, demandant au Secrétariat de la CEDEAO d'élaborer la Position régionale commune de la CEDEAO sur la migration. L'initiative fait fond sur le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement.

Dans l'accomplissement de ce mandat, le Secrétariat a mis sur pied un groupe de travail spécial sur la migration ; avec la transformation du secrétariat en Commission, il a été créé un Département sur la libre circulation des personnes. Le chantier de l'élaboration d'une position commune de la CEDEAO sur la migration est toujours en cours. Le produit attendu sera une position équilibrée, intégrée et globale, prenant en compte les dimensions régionales endogènes et exogènes qui expliquent les facteurs push-pull de la migration. Cette position sera traduite en un cadre politique innovant sur la gestion de la migration.

## **B. Articles**

### **B1. Flux financiers en Afrique de l'Ouest et opportunités pour les individus et petites entreprises.** par Manuel Orozco,

L'on note une prise de conscience croissante du rôle de la migration et du développement comme un élément important et indispensable de croissance économique. Historiquement, l'Afrique de l'Ouest est un centre de commerce et de migration caractérisé par nombreuses activités commerciales et de paiement trans-frontaliers. La dynamique de cette région donne une idée de l'impact de l'envoi de fonds provenant des travailleurs émigrés et les règlements commerciaux ont sur les activités économiques quotidiennes.

Une étude de quatre pays de l'Afrique de l'Ouest par l'auteur de cet article démontre les points suivants (1) actuellement la valeur globale des transactions s'élève à 2 milliards de dollars américains par an au titre des transferts de fonds par les travailleurs émigrés, et peut s'élever à plus de 8 milliards de dollars américains au titre des règlements de transactions commerciales entre les frontières du Ghana, du Mali, du Nigeria et du Sénégal. Ce chiffre s'élève donc à près de 10 milliards de dollars américains échangés de façon informelle à travers les frontières des quatre pays de la sous région. (2) Les mesures restrictives imposées par le gouvernement, le manque de convertibilité des monnaies de la sous région, la corruption et les pratiques traditionnelles ont potentiellement réduit les transactions formelles au niveau d'une économie parallèle. (3) Les PME qui opèrent présentement dans le secteur informel souhaiteraient avoir accès aux crédits et instruments financiers qui offrent plus d'assurance que la pratique de transaction avec l'argent liquide et lesquels sont plus susceptibles d'améliorer le système de paiements dans la sous région ; cependant les banques ne semblent pas faire grand cas de ce segment du marché. (4) Les institutions de micro finance et de garantie mutuelle s'évertuent à satisfaire les besoins d'une partie de ce marché informel ; cependant, la loi leur interdit de faire des transferts à l'étranger pour régler les transactions de leurs clients. (5) L'intervention technologique pourrait offrir des options qui encourageraient un plus grand recours aux systèmes formels.

Comme le démontre l'étude, la sous- région dispose déjà d'une dynamique inhérente, notamment en ce qui concerne: (1) le manque de sensibilisation de la part des institutions gouvernementales, sociales et commerciales quant à l'existence de ces pratiques ; (2) politique de restriction des échanges de devises ; (3) caractère informel et impact négatif sur l'accessibilité aux institutions financières et implications pour le développement économique et la création de la richesse ; (4) coût de transaction élevé ; et (5) système d'intégration régional globalement fragile. Cette étude aboutit à des recommandations visant à améliorer la compréhension de ces problèmes et à adopter des mesures pratiques qui permettraient aux travailleurs et commerçants migrants à effectuer des transferts de fonds de façon plus efficace. Nous présentons ci-dessous quelque unes des raisons qui expliquent le caractère informel de cette situation.

#### **Corridors d'échanges et de migration**

Les statistiques officielles font état du fait que les échanges entre le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Sénégal s'élèvent à 1.1 milliards de dollars américains pour les exportations, et 1.3 milliards de dollars américains pour les importations ; et la Banque Mondiale rapporte que 2,23 milliards de dollars américains ont été reçus en 2003 au titre de transferts de fonds par les travailleurs et de compensations payées aux employés. Cependant, une grande partie de ces fonds n'est pas enregistrée et peut être attribuée aux distorsions causées par les extorsions au niveau de la frontière et d'autres 'charges ponctuelles' non enregistrées.

Pour des raisons évidentes, il est difficile d'effectuer le suivi des échanges informels. Les fonds transférés par les voies officielles comme la Banque sont enregistrés ; cependant il existe des canaux

informels qui échappent à la réglementation et à l'enregistrement : il s'agit des transactions en espèce ; ces transactions s'effectuent de personne à personne, par le truchement de chauffeurs, des messagers, des membres de la famille, des amis, des accointances, des accointances aux amis et même par le biais de messagers fortuits rencontrés au point de départ. Les fonds sont transportés à travers les frontières par des piétons, par voiture, par bus, par train et par avion par des personnes à qui on fait confiance. Cette pratique est très courante en Afrique de l'Ouest et constitue la séquelle d'une longue tradition de commerce et de migration qui date de la période pré-coloniale : les activités transfrontalières entre le Nord du Ghana et le Burkina Faso constituent un exemple édifiant de cette pratique. Les frontières actuelles sont un phénomène relativement récent qui n'a pas pu arrêter les mouvements traditionnels à travers les frontières politiques. Les crises sociales et les écarts de prospérité amplifient le flux de populations à travers la frontière. Selon une étude entreprise en 2004, par le Centre de recherches et développement sur la migration, la mondialisation et la pauvreté, l'on estime qu'un tiers d'africains originaires de l'Afrique de l'Ouest vivent hors de leurs villages d'origine.

L'Afrique de l'Ouest enregistre un volume indéterminé mais considérable de paiements transfrontaliers au niveau des pays de la région et ses transferts financiers sont généralement des transactions informelles de rapatriement de fonds et de règlements d'obligations financières. L'argent transféré suit le trajet migratoire ; ainsi est-il important d'identifier les corridors où les échanges commerciaux et les transferts de fonds se produisent. Les corridors de commerce et de migrations importants existent entre les principales villes qui sont des centres commerciaux, par exemple l'axe Accra - Lagos, et entre les pays comme le Ghana et le Burkina Faso, Ghana - Nigeria, Mali - Nigeria, Mali - Sénégal et Nigeria- Togo. Les corridors de la côte vers l'intérieur du pays sont principalement des routes de transferts de paiements de transactions commerciales et d'envois de fonds. Les marchandises importées de l'étranger pénètrent l'Afrique de l'Ouest par les principaux ports d'Abidjan, de Cotonou, de Dakar, de Lagos et de Tema ; elles sont ensuite réparties ou distribuées à l'intérieur du pays par des commerçants ayant des petites, moyennes et grandes entreprises. Les pourvoyeurs de ces fonds vivent généralement dans les centres urbains où sont perçus des salaires élevés et où existent d'importantes opportunités d'affaires ; ces ressources financières sont destinées aux familles vivant dans les zones rurales enclavées, loin de la côte.

Les échanges au sein des zones de migrations traditionnelles par les groupes ethniques constituent un autre important corridor d'échanges puisque les frontières tribales ne sont pas analogues aux frontières politiques. Les passages ne sont effectués que là où il n'existe pas de représentants du gouvernement et où il n'existe pas des démarcations physiques de la frontière.

De nombreux facteurs expliquent le caractère informel et le flux des échanges au sein de la région. Pour résoudre ces problèmes fondamentaux, il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension des facteurs suivants : 1) la politique monétaire 2) les tarifs 3) la corruption 4) l'absence de mécanisme officiel de facilitation de flux financier et d'instauration des échanges formelles 5) la force de la tradition et l'acceptation du statut quo.

### **Politique monétaire**

Les activités économiques informelles ont, de tout temps, joué un rôle important dans les économies de l'Afrique de l'ouest ; cependant certaines politiques, notamment les mesures de contrôle de devises ont causé des distorsions. Par exemple, pratiquement dans tous les Etats de la CEDEAO, il est interdit d'exporter de l'argent liquide. Le Ghana ne permet de sortir que l'équivalent de c 5000 (0,54 \$ américain) et le Nigeria permet de sortir N1000 (0,74 \$ américain).

La politique monétaire du Ghana est en train de suivre un processus de modernisation qui, à terme, est susceptible de mener à la levée totale de l'interdiction d'exporter les billets de banque. Les pays francophones peuvent faire circuler librement leur Francs CFA dans la zone de l'UMOA jusqu'à concurrence de CFA 300 000 (542 \$ américain) sans avoir besoin de produire des documents de justification. Cependant, ces billets de banque ne peuvent pas être exportés vers d'autres pays de la CEDEAO. Dans la pratique, cela signifie que les transferts hors du pays devraient être effectués dans une banque sur présentation des documents justificatifs; Cependant, seuls 5% des populations de

l'Afrique de l'ouest possèdent des comptes bancaires ; donc la plupart de transactions sont effectuées sur le marché noire. Au Ghana et au Nigeria, Il est formellement interdit de faire sortir de l'argent par l'intermédiaire des institutions de transfert de fonds comme Western Union et Money Gram. Dans la région UMOA les paiements de devises vers l'extérieur sont permis jusqu'à une limite de 1 000 000 F CFA (1 807 dollars américains) par personne, par jour, par transaction au Sénégal et 3 000 000 F CFA (5 422 dollars américains) par personne, par transaction, par jour. Dans une région très affairée les transactions se font sur la base de paiements en espèce et les commerçants règlent habituellement leurs factures jusqu'à concurrence de 3 000 dollars américains ; en conséquence, de telles restrictions obligent les transactions à se faire sur le marché noir et gonfle le domaine de l'économie informelle.

### **Corruption**

La corruption est un lourd fardeau pour la région dans la mesure où des 'taxes ponctuelles' sont infligées aux commerçants par des agents véreux ; cette pratique se traduit par une perte de recettes fiscales pour le gouvernement. Certains opérateurs estiment que 10% des coûts opérationnels découlent des paiements illicites et des pots-de-vin aux fonctionnaires. Des réseaux informels très sophistiqués donnent aux fonctionnaires les moyens, motivations et occasions de percevoir des paiements illicites.

### **Absence de mécanismes formels**

Généralement, les banques ne semblent s'intéresser qu'aux riches et gros clients ; et l'Afrique de l'ouest ne fait pas exception à cette tendance. En outre, s'agissant de l'accès aux crédits, il est évident qu'il y a discrimination à l'égard des femmes. Au niveau des banques, il y a plus de comptes appartenant aux hommes qu'aux femmes. Par contre, la majorité des clients des institutions de microfinance et de garantie mutuelle sont des femmes : les femmes constituent un moindre risque de crédit puisque elles remboursent à temps.

### **Options de promotion des structures formelles**

Il n'existe pas de solution instantanée. Il faudra plusieurs années pour changer la situation ; et le succès de ce changement est tributaire de la demande induite. Il faudrait permettre plusieurs ajustements structurels soutenus par une plus grande détermination de combattre la corruption. Le secteur privé aura également un rôle important à jouer.

Les trois principaux acteurs susceptibles de changer la situation dans le court, moyen et long termes sont le gouvernement, les intermédiaires financiers, et les Petites et Moyennes Entreprises. Le gouvernement devrait chercher à établir un équilibre entre le besoin de réglementation des flux de capitaux et celui de la création d'un environnement stable et prévisible pour les affaires, tout en évitant des restrictions flagrantes. Selon la Banque Mondiale, l'Afrique de l'ouest a le plus grand nombre de conditionnalités appliquées aux transactions commerciales : ce qui a un impact négatif sur les entreprises. Les intermédiaires financiers ont dû admettre que ce marché longtemps inexploité présente des besoins réels ; il leur incombe donc de créer des produits compétitifs susceptibles d'être utilisés effectivement pour les échanges et paiements transfrontaliers. Ces instruments pourraient inclure les cartes bancaires, les points de vente électronique et le téléphone cellulaire. Le secteur financier devrait également améliorer le service au client en réduisant le temps d'attente, en éliminant la corruption et en assurant la garantie des dépôts. Le secteur financier aura également un rôle à jouer dans la transformation de l'environnement réglementaire afin de permettre une plus grande flexibilité dans le mouvement de capitaux dans la région. En dernier lieu, les PME devraient s'appuyer sur les associations et travailler avec les intermédiaires financiers pour mettre au point des formules de crédits et d'autres produits financiers. Ces entreprises devraient également encourager l'introduction de nouvelles technologies, notamment les cartes bancaires et la banque par téléphone cellulaire ; elles devraient également avoir le courage de déclarer les cas de corruption.

## **B2. Migration de hautes compétences: vers un équilibre entre avantages et responsabilités dans la gestion de l'exode des compétences.** Par Aderanti Adepoju

### **Introduction: Question clé pour appréhender le problème**

La migration des professionnels hautement qualifiés pour le développement est une question d'intérêt global, et qui préoccupe les pays pauvres aussi bien que riches, même si leur perception diverge en la matière. C'est également une grande source de controverse en raison de la diversité des acteurs et des groupes d'intérêts dont les objectifs diffèrent et divergent. Les pays riches ont besoin de professionnels de haute qualification pour conduire les activités économiques hautement tributaires de l'économie du savoir; et en raison des besoins locaux, ces professionnels doivent être recrutés dans les pays pauvres et émergents. Pour les pays pauvres particulièrement d'Afrique et d'Asie, l'exode d'experts en informatique, génie civil et mécanique et médecine a eu une conséquence beaucoup plus significative que l'impact créé par le nombre de migrants concernés. L'exode des compétences ne permet pas aux régions plus pauvres d'exploiter au maximum les compétences de leurs citoyens qui se retrouvent dans la Diaspora.

Les experts en nouvelle technologie, ingénierie, médecine, et activités sanitaires constituent une minorité d'émigrés originaires d'Afrique sub-saharienne ; mais à plusieurs égards et au delà de leur chiffre, ces experts représentent un manque à gagner considérable pour leurs régions, ne serait-ce que la privation de l'opportunité de former des générations de relève: les institutions de l'enseignement supérieur souffrent d'un déficit de dirigeants expérimentés capables d'assurer la formation des personnes requises pour une vaste gamme d'initiatives de développement et d'activités de recherche et développement. L'exode massif de médecins affecte négativement la formation de nouveaux médecins et la qualité des services sanitaires et, partant, la possibilité de réaliser les objectifs du millénaire. La même observation est valable pour le secteur de l'éducation; et d'autres programmes de développement des pays pauvres sont mis en péril par l'émigration des compétences rares. Les pays pourvoyeurs de main d'œuvre sont donc confrontés à deux défis majeurs : comment faire revenir leurs compétences des pays de l'OCDE, et comment mieux exploiter les quelques compétences restées au pays pour le développement national.

La présente communication jette les fondements du débat sur la possibilité de gérer la migration de la main d'œuvre de haute compétence à l'avantage aussi bien des pays de destination, en terme de mise en adéquation de l'offre et de la demande de main d'œuvre, que des pays d'origine, en terme de développement. Quelles actions conjointes entre les secteurs publique et privé peuvent aider à obtenir un meilleur équilibre entre les intérêts et les objectifs visés ? Et quelles sont les mesures préconisées par les organisations de la société civile pour solutionner le problème de fuite de cerveaux.

### **Les question clés : les dimensions de la problématique**

Dans les pays riches et pauvres, c'est les facteurs économiques et démographiques qui nourrissent le débat et la politique actuels sur l'émigration des professionnels hautement qualifiés. Pour ne citer que l'exemple de l'Afrique, plus de 100 000 africains originaires du sud du Sahara vivent en Europe et en Amérique du nord et, ironie de la situation, le même nombre de professionnels expatriés sont employés par les agences internationales dans le cadre de leurs programmes d'aide : et ce au coût de 4 milliards de dollars américains pour la région.

L'ampleur et l'impact de la fuite des cerveaux ont été présentés de façon frappante dans un rapport des Nations Unis qui estime que l'Afrique sub-saharienne aura besoin reconstituer une population de professionnels de l'ordre de 1 million de personnels de la santé au cour de la décennie prochaine ; en conséquence, la conclusion du rapport invite les dirigeants africains à trouver les moyens de retenir les médecins, les infirmières, les pharmaciens et techniciens de laboratoires que produisent leurs pays. Le rapport accuse les pays riches d'avoir contribué à la crise en permettant une 'hémorragie néfaste' du personnel de santé hors de la région.

Les perceptions des pays pourvoyeurs et des migrants potentiels contribuent souvent à cette crise. Par exemple, aux Philippines, le gouvernement et le secteur privé ont tous joué un rôle important dans le

processus d'exportation de la main d'œuvre ; la situation du marché international de l'emploi a également influencé les aspirations des Philippins en matière d'éducation et d'emploi. En effet, l'anticipation d'une demande accrue d'infirmières a récemment poussé les écoles d'infirmières à une augmentation dramatique de leurs inscriptions ; et qui plus est, des médecins se sont re-formés comme infirmiers afin de rehausser leurs chances de trouver un emploi à l'étranger.

Dans un contexte restreint, les professionnels émigrés ont la possibilité de renforcer leurs compétences, et même d'améliorer leur revenu et le niveau de vie de leurs familles ; cependant plusieurs d'entre eux sont confrontés à un problème d'accréditation de diplôme, ce qui cause une perte de compétences en raison de l'impossibilité de trouver l'emploi pertinent, menant ainsi à un gaspillage de compétence. Quelles que soient l'importance et l'urgence des transferts de fonds, ces rentrés de fonds ne compensent pas le manque à gagner en terme de formation et de transfert de connaissances aux jeunes générations restées au pays. Ainsi, à une plus grande échelle, cette privation a généralement un impact plus profond sur le développement des pays d'origine et de destination.

### **Faiblesses des politiques actuelles.**

La dynamique de l'économie du savoir et les possibilités créées par le développement technologique et la mondialisation des activités économiques animent 'la conquête des cerveaux' ou 'la chasse aux talents'. Plusieurs pays développés vont dans les pays pauvres à économie émergente à la recherche de la main d'œuvre qualifiée pour les activités à forte intensité de savoir.

L'on peut citer plusieurs exemples : les professionnels très compétents du Nigeria et de la Zambie représentent plus de la moitié d'émigrés dans les pays de l'OCDE ; 20% des ressortissants des pays suivants dans la Diaspora sont des professionnels très qualifiés : Bénin, Tanzanie, Zimbabwe, Cameroun, Lesotho, Malawi et Afrique du sud ; il y'a plus de médecins éthiopiens exerçant à Chicago qu'en Ethiopie ; plus de la moitié des infirmières et médecins du Malawi ont quitté leur pays, et la majorité des médecins malawiens travaillent plutôt à Manchester qu'au Malawi ; 550 sur les 600 médecins Zambiens ont quitté leur pays au fil des décennies ; le Ghana a perdu 60 pour cent de ses médecins au profit du Canada, de la Grande Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique ; 75% des médecins du Zimbabwe ont émigré depuis le début des années 90, depuis 2001 la moitié de ses travailleurs sociaux se sont délocalisés. Environ 23000 licenciés d'université, 50000 gestionnaires quittent l'Afrique sub-saharienne chaque année – notamment 40.000 détenteurs de PhD qui vivent hors d'Afrique.

**Politiques unilatérales :** Ce type de migration pose moins de problèmes pour les compétences au départ des pays en développement vers les pays riches ; en effet, ces derniers ont adopté des politiques unilatérales qui s'appuient sur des initiatives agressives pour attirer et engager ces professionnels. La nouvelle législation allemande sur la migration facilite le recrutement d'experts du secteur de la technologie en leur offrant des permis de résidence. La nouvelle législation sur l'immigration et l'intégration de la France vise les émigrés ayant des talents recherchés. Le système de pointage de la Grande Bretagne permet aux émigrés de haute qualification d'obtenir un permis de séjour allant à un maximum de cinq ans. L'attraction de la politique des Pays Bas consiste à simplifier l'entrée, en provenance des pays en développement, des professionnels hautement qualifiés sur la base d'un système de pointage – déterminé par les qualités personnelles, l'âge, le niveau d'éducation et d'expérience professionnelle. Les Africains possédant des talents professionnels, techniques et de gestion sont motivés à émigrer vers les USA sur la base de la 'Carte verte' (ou loterie de la carte verte). Plusieurs sociétés américaines et européennes recrutent des licenciés d'université sortis des grandes écoles de commerce, si ceux-ci sont disposés à débiter leur carrière sur un grade inférieur à celui octroyé à leurs homologues locaux, et s'ils sont capables d'opérer dans des environnements multiculturels, puisque plusieurs ont acquis la pratique de deux ou plusieurs langues.

**Accords bilatéraux :** Certains accords bilatéraux contribuent à l'exode de compétences. L'Accord de partenariat économique entre le Japon et les Philippines portant sur un accord d'échange bilatéral contient une composante basée sur le scénario 4 du GATT sur les services ; il porte sur la libre

circulation des personnes et présente un exemple de facilitation de la migration de professionnels de haute compétence.

Les professionnels hautement qualifiés étaient, et continuent d'être attirés par les meilleurs salaires et conditions de vie qu'offrent les pays riches. En outre, les pays riches entreprennent directement de recruter de professionnels en organisant singulièrement des concours de recrutement ; notamment, ils décident du nombre et de l'origine des travailleurs, et sélectionnent les meilleurs candidats sur le marché international. Les régions pauvres qui perdent leurs 'meilleurs talents' font les frais de la production des ressources humaines au profit des pays riches, et par la même occasion, perdent une partie considérable des richesses dont ils ont besoin pour jeter les bases d'un développement durable.

**Politiques et initiatives :** Ces questions commencent à retenir l'attention des décideurs. En 2004, le Royaume Uni et l'Afrique du sud ont élaboré un Code de conduite international sur le recrutement éthique du personnel de santé sur la base du code de conduite du British Commonwealth. Le R.U. était le premier pays à produire des directives sur le recrutement internationale selon des considérations éthiques, et le premier à élaborer un Code de procédures pour les employeurs en 2001. Les pays des Iles pacifiques constituent une autre référence, puisque 5 à 15 pour cent de leurs médecins et infirmières ont émigré entre 2000 et 2004. En 2005, les ministères de santé de ces pays, en collaboration avec d'autre service gouvernementaux et les institutions de formation, les pays récipiendaires et de destination, et les agences internationales (notamment l'OMS) et des partenaires au développement, ont élaboré un Code de procédure pour le recrutement du personnel de santé ; ce document a été conçu en vue d'une meilleure gestion de la migration des travailleurs de santé à destination de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et des pays riverains de l'océan pacifique. Cependant, le problème des codes de conduite, c'est la capacité de la mise en œuvre. Leur efficacité dépendra, au moins, du fait qu'ils jouissent d'une envergure régionale et/ou une reconnaissance globale ; par ailleurs, ils devraient se conformer aux normes et conditions internationales.

Parmi les autres initiatives qui ont renforcé les éléments positifs de la migration de la main d'oeuvre qualifiée, il convient de citer le 'Protocole d'entente Afrique du sud - Royaume uni (octobre 2003), portant sur le programme d'échange éducatif et sur les initiatives et personnel de santé ; c'est ce programme qui a mis en place une structure de transfert de compétences et de connaissance, de reconnaissance des diplômes des professionnels de la santé d'Afrique du sud. Dans le cadre d'un programme de jumelage des hôpitaux, les responsables de ces institutions partagent les expériences et meilleures pratiques. D'autres meilleures pratiques comprennent : l'initiative du 'programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA),' de l'OIM ; et en collaboration avec le PNUD, le programme de transfert des connaissances techniques par les nationaux installés à l'étranger ; plus tard, ce programme a été remplacé par le programme 'Retour au pays des compétences nationales'. Le projet MIDA encourage les africains de la Diaspora résidant en Europe à partager leurs expériences dans les domaines de la médecine, agriculture et autres ; ils sont également invités à investir et à participer aux actions de développement de leur pays, à bâtir des rapports entre les pays d'accueil et les pays d'origine, à déployer les aspects positifs de la migration pour le bien mutuel, et à limiter l'impact négatif de l'exode des compétences, et ce, dans le sens de promouvoir le co-développement .

Des facteurs exogènes sont également responsables de l'incidence négative des politiques gouvernementales sur l'exode des compétences professionnelles. Les politiques fiscales imposées par les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale) limitant les ressources accordées par les pays pauvres aux secteurs de la santé et de l'éducation ont souvent des implications néfastes sur le phénomène d'exode de compétences. C'est le cas du Kenya où, en raison d'un gel de recrutement, et face à un déficit de 5000 infirmières dans les établissements publics, 6000 infirmières sont sans emploi ou travaillent en dehors du secteur de la santé. Il est impératif que le gouvernement améliore les conditions d'emploi et la productivité en accordant des rémunérations plus élevées, en réhabilitant les équipements et infrastructures en mauvais état, en protégeant les droits des travailleurs afin de conserver les travailleurs très compétents.

**Circulation des compétences :** En dehors de la situation décrite ci-dessus, il se produit un autre type de changement. Dans plusieurs régions du sud, l'exode des compétences est graduellement entrain de devenir une circulation de compétences. Des professionnels de très haute compétence obligés de quitter leurs pays en raison de incertitudes de la situation économique, ont trouvé que la Chine, l'Inde, Taiwan, l'Afrique du sud et le Botswana représentaient de meilleures alternatives à l'Europe, l'Amérique du nord et les Etats du Golfe ; ainsi, l'exode des compétences hors de l'Afrique d'antan s'est transformée en circulation de compétences au sein de l'Afrique et dans les pays du sud. La pénurie chronique de médecins de l'Afrique du sud, suite à l'avènement du gouvernement de la majorité africaine en 1994 a obligé le gouvernement à recruter des médecins étrangers, particulièrement en provenance du Zimbabwe, de la République démocratique du Congo, et de Cuba, ces derniers servant dans les zones rurales. Plus d'un quart d'enseignants au Rwanda et au Burundi viennent de la RDC.

**Migration de substitution :** Le flux migratoire n'est pas à sens unique. Il existe aussi le phénomène de 'migration de substitution'. Au cours des cinq dernières années, la Grande Bretagne et l'Allemagne, en particulier, ont connu un exode de professionnels, surtout en direction de l'Irlande, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Australie ; ceux-ci pensaient s'évader d'une condition de vie qu'ils considéraient précaire, notamment due à des salaires bas et des taxes élevées, à une inflation grimpante et à des hypothèques très élevées pour les nouveaux propriétaires. En même temps, leurs homologues de l'Europe orientale essayaient de combler le vide qu'ils ont laissé. Les professionnels de la santé polonais qui ont récemment émigré en grand nombre vers la Suède, sont en train de céder la place au personnel médical originaire de la Moldavie, transférant ainsi le problème d'exode de compétences à d'autres pays.

#### **Migration de grandes compétences et dimension genre**

La mondialisation a introduit de nouvelles dynamiques sur le marché de l'emploi, notamment une très forte demande pour un personnel de santé compétent. L'on a enregistré un accroissement généralisé de la migration autonome des femmes : transcendant les restrictions des frontières nationales, les femmes professionnelles – célibataires et mariées – participent, ces jours-ci, à la migration internationale. Un bon nombre de celles-ci sont des migrantes éduquées qui se déplacent seules pour satisfaire leurs besoins économiques ; elles ne se déplacent plus uniquement par nécessité de rejoindre un époux ou tout autre membre de la famille.

Ces jours-ci, les femmes mariées quittent leurs époux avec les enfants qui, dans un renversement de rôle, sont pris en charge par les pères ou d'autres femmes, membres de la famille. Les fonds envoyés par ces femmes constituent une source vitale de subsistance pour la famille. Le phénomène de migration féminine indépendante est un changement radical qui, en fait, implique un renversement du rôle traditionnel des femmes, et crée de nouveaux défis pour les décideurs et un rôle pour les OSCs en matière de plaidoyer et de campagne de sensibilisation du public.

Les exemples de migrantes professionnelles sont les nombreuses infirmières et doctresses recrutées de l'Afrique sub-saharienne et des Philippines qui travaillent dans les structures nationales de santé du Royaume uni, dans les hospices privées et dans les foyers des Etats du Golfe comme domestiques. Au Royaume uni, les infirmières et sages-femmes sont admises par le Conseil britannique des infirmières et sages-femmes (UKNMC). Sur les quelques individus admis en 1998/99, le chiffre a grimpé considérablement et atteint le plus haut niveau en 2000/2001, et a continué à monter en raison des changements au niveau du code de recrutement. Un chiffre indéterminé a également été recruté par des agences privées pour travailler dans les hospices pour personnes âgées. Le Mexique connaît aussi la migration indépendante des femmes surtout à destination des Etats-Unis ; par ailleurs, depuis les années 90, l'on note une intensification de l'exode des infirmières des Philippines vers les USA et le R.U. Par exemple, en 2002/2003, 5.593 infirmières et sages-femmes furent admises par le Conseil de Grand Bretagne. En 2005/2006, 3.550 agents de santé ont été recrutés de l'Inde, partant d'un chiffre de 1830 personnes en 2002/2003.

Dans l'ensemble, les migrantes de haute compétence constituent une minorité par rapport à leurs homologues masculins qui dominent les secteurs du TIC et de la gestion des affaires. Les infirmières constituent la seule exception.

### **Rôle des organisations de la société civile, du secteur privé, des gouvernements et des partenaires**

L'absence de droits fondamentaux dans les pays d'accueil, et le comportement xénophobe de l'ensemble de la population figurent parmi les problèmes auxquels sont confrontés les migrants – aussi bien ceux avec ou sans compétences. L'opinion publique, les sentiments et mythes sur l'immigration vers le nord déterminent l'insertion et l'intégration effectives ou non des migrants dans une société plus 'ouverte'. Ces mêmes éléments déterminent comment ce phénomène peut se produire, et ceci explique le rôle vital que peuvent jouer la société civile et les organisations de la société civile.

L'on a déjà démontré que le problème majeur c'est l'hémorragie des compétences à partir des pays d'origine. Le monde des affaires, plus précisément le secteur des professionnels se prévaut d'une main d'œuvre compétente multinationale et, en tant qu'acteur primordial, est tributaire de l'exode de compétence ; en conséquence, il leur incombe de contribuer au développement de mesures pragmatiques et de solutions à la question critique de la migration de hautes compétences hors des pays pauvres. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer l'existence de la base de données 'ouvriers du monde entier', un site Internet sur l'industrie pétrole et du gaz dont l'objectif est de mettre en contact les employeurs et employés potentiels dans le monde. C'est aussi l'objectif du programme 'BP's Georgia Leadership Programme' aux USA qui organise des programmes de formation et de développement de carrière visant à prévenir l'exode des compétences.

Dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise, il incombe au monde des affaires de bâtir un partenariat avec les OSCs et les gouvernements afin de créer une adéquation entre la demande et l'offre des compétences et, par conséquent, de réduire le gaspillage de compétences, protéger les droits des migrants de haute compétence ; ceci permettra ainsi au monde des affaires de créer une ambiance économique appropriée pour la génération d'emplois localement et le retour des compétences au pays. Les leçons tirées du programme chinois 'Overseas Chinese Scholars Pioneering Parks' et de la mise en œuvre du programme de l'OIM relatif au 'transfert des connaissances par le biais d'experts nationaux à l'étranger' s'avèrent utiles pour motiver le retour et la rétention des professionnels compétents. Ce genre de partenariat est susceptible d'accélérer et pérenniser les initiatives prises pour identifier et attirer au pays les ingénieurs, médecins, professeurs, scientifiques, experts en TIC et autres professionnels de haute compétence, et créant ainsi des cadres appropriés pour une exploitation effective de ces expertises aux fins du développement national.

Il convient d'initier certaines actions dans les pays d'origine et d'accueil ; notamment, les OSCs pourraient organiser, avant chaque départ, des séances d'information, des ateliers de plaidoyer, des séances de vérification pour confirmer que les candidats à la migration possèdent la documentation appropriée ; elles peuvent également surveiller les procédures appliquées par les agences de recrutement. S'agissant du recrutement, les ONGs peuvent collaborer avec les gouvernements pour convenir des procédures et normes applicables, et des prestations à offrir, afin que les rapports entre le gouvernement et les migrants soient considérablement plus décents, économiques, fiables et responsables que ceux existant entre les migrants et les agence de recrutement privées. En outre, les agences de recrutement devraient veiller à l'existence de bonnes conditions de travail avant d'envoyer des candidats au pays de destination ; elles devraient également élaborer des programmes d'adaptation culturelle. Les OSCs des pays d'origine devraient collaborer avec les organisations de la Diaspora pour la collecte d'information pertinentes sur les conditions qui prévalent dans le pays de destination, et s'impliquer dans les campagnes de sensibilisation.

Toutes les stratégies élaborées par le gouvernement et les organisations de la société civiles afin de réduire l'impact négatif de la fuite des compétences devraient impliquer les migrants eux-mêmes. Spécifiquement dans le domaine de la santé, pour que toute politique en matière de ressources humaines soit durable, elle devrait être appuyée par les travailleurs du secteur de la santé, d'autant plus que leur connaissance du milieu local et leur motivation à séjourner ou partir doit entrer en compte

dans l'élaboration d'une politique effective. Les organisations de la société civile peuvent également encourager les autorités municipales à introduire des politiques d'emploi dans les domaines clés comme la santé et l'éducation, et à appuyer les mesures visant à persuader les professionnels compétents à rester au pays pour faire leur contribution au développement national.

Les décideurs devraient consulter les syndicalistes, dans le cadre du dialogue social, afin de veiller au respect des droits de migrants et des droits syndicaux. En suivant le modèle de consultations tripartites du BIT, les partenaires de l'Irlande se sont engagés vers des consultations systématiques au niveau national pour traiter des questions telles que le problème de permis de résidence, le permis de travail, et l'élaboration d'un code de conduite contre le racisme au lieu de travail. Ce cadre pourrait servir de support pour la responsabilité sociale de l'entreprise et l'application par le secteur privé (employeurs et agences de recrutement) des codes éthiques admis pour la protection des droits des migrants. Il pourrait également être convenu que l'adhésion au syndicat et la protection syndicale soit étendue pour couvrir les travailleurs migrants compétents ; la convention collective du travail pourrait aussi être invoquée pour garantir une égalité de droits et de traitement entre les professionnels étrangers et les nationaux.

### **Possibilités de valeur ajoutée par les acteurs**

La migration ne devrait plus être gérée sur le plan bilatéral ; il est important d'adopter une approche régionale, voire globale qui vise l'harmonisation des politiques en la matière. Les OSCs devraient rechercher les objectifs suivants :

- Transparence et sentiment de co-responsabilité par les pays riches pour encourager le développement local, réduire la pauvreté et générer des emplois sur le plan national ;
- Dialogue et consultation entre tous les acteurs afin de proposer une approche commune vis-à-vis de leurs préoccupations et intérêts pour la migration, d'échanger des idées et d'enrichir la compréhension et accroître la coopération de la gestion de la migration de professionnels de haute compétence ;
- Mesures compensatoires pour l'exode des compétences en apportant un appui aux projets, notamment celui de retour temporaire au pays d'origine ; ce qui permet aux professionnels de contribuer, entre autres, à des projets spéciaux sur la santé et l'éducation ;
- Processus éthique de recrutement des professionnels compétents sur la base d'accords multilatéraux conçus dans le but de mitiger l'incidence négative du recrutement sur le développement des pays fournisseurs, et de chercher une solution au problème de l'hémorragie de rares ressources humaines compétentes des pays pauvres ;
- Application de normes internationales et respect des codes de conduite éthiques ; même la très réputée stratégie des Philippines pour l'exportation des compétences a très souvent mené à des conditions de travail compromettantes imposées par les pays d'accueil, au dépend des droits des migrants ;
- Des permis de résidence flexibles dans les pays riches, permettant un transfert virtuel des compétences sans perte des droits de résident (il s'agit ici d'un sujet qui fera l'objet d'un examen dans la séance 3 – migration circulaire) ;
- Contribution faite sous forme de 'taxe sur la compétence' par les pays d'accueil en vue de supporter les investissements faits par les pays d'origine pour la formation, l'éducation des ressources humaines, et pour la réhabilitation du secteur de la santé ; pour mitiger l'impact négatif de la migration des compétences, la principale réaction des gouvernements et bailleurs de fonds devrait consister à apporter leur soutien au développement des systèmes de santé et des ressources humaines des pays en développement ;
- Renforcement des liens avec les communautés de la Diaspora, et création des infrastructures et opportunités d'investissement dans le pays d'origine par les nationaux investissent ; promotion d'une participation active des communautés locales au développement et à la mise en œuvre des programmes de réinsertion de ceux qui retournent au pays ; création des possibilités d'investissement et d'entrepreneuriat.

### **B3 : Transfert de richesses à caractère social de la Diaspora africaine en Europe** par A. Mohamoud

La migration et le développement sont des questions liées qui vont jouer un rôle essentiel dans les relations de coopération de développement entre le nord et le sud au cours des prochaines décennies. Les personnes qui rendent ce processus possible sont les membres de la Diaspora qui ont construit de larges réseaux transnationaux (entre les pays et les continents) en jetant des ponts sociaux, économiques et politiques entre leurs nouveaux domiciles et leurs pays d'origine. Cette position politique a fait des migrants des acteurs indispensables puisqu'ils sont la force motrice et les principales parties prenantes dans ce processus de développement particulier.

La migration et le développement sont des secteurs où les migrants ont déjà développé la connaissance, l'expertise et l'expérience pratique, et où ils ont tracé des voies et construit des réseaux transnationaux qui leur donnent un bien plus grand avantage comparatif que les organisations de développement que l'on trouve dans les pays d'accueil. À cet égard, les groupes de migrants et les organisations dans le pays d'accueil constituent des points d'entrée les plus appropriés, des acteurs politiques et des organisations à partir desquels peuvent être initiés des activités et des actions concrètes. Pour ce faire, chaque pays d'accueil en Europe développe des mécanismes politiques influencés par la connaissance, l'expertise et l'expérience pratique que les individus, les groupes et les organisations de migrants ont déjà accumulés dans le domaine de la migration et du développement. Il est également important de créer un environnement favorable dans les pays d'envoi afin de permettre aux migrants de contribuer au développement effectif et durable de leurs pays.

Les migrants africains en Europe contribuent au développement des pays d'origine à travers la mise sur pied des projets communautaires, l'investissement dans les entreprises locales, l'établissement et la facilitation de contacts et des réseaux transnationaux valables avec les compatriotes restés au pays, les envois de fonds qui sont extrêmement nécessaires pour la consolidation et le renforcement des institutions politiques et de gouvernance. Cependant, la plupart des politiques de recherche et d'analyse, et les discussions actuelles sur la migration et le développement se concentrent en grande partie sur les envois de fonds que la Diaspora effectue vers les pays d'origine. Mais, ces envois de fonds ne sont pas les seuls moyens par lesquels la Diaspora contribue au développement de leurs pays.

#### ***Transfert de richesses à caractère social de la Diaspora africaine***

Le transfert de richesses à caractère social que les membres de la Diaspora africaine en général ont acquises dans les pays d'accueil ont la forme d'idées, de pratiques, d'esprit, d'une vue globale du monde, de valeurs et d'attitudes, de normes de comportement et de capital social (la connaissance, l'expérience et l'expertise). Les membres de la Diaspora africaine négocient le transfert de ces richesses à partir des pays d'accueil vers les pays d'origine, et sont des agents du changement des réformes de gouvernance en Afrique.

Les membres de la Diaspora ont acquis leur richesse de différentes manières – à travers l'enseignement formel, l'expérience professionnelle en milieu de travail, l'obtention et l'internalisation de nouvelles valeurs sociales, les attitudes et normes de comportement, à travers leur intégration dans la société des pays d'accueil et le processus d'acculturation qu'ils ont subi dans ces pays. Ils ont également valablement acquis les richesses qu'ils transfèrent à travers la construction de réseaux transnationaux entre le processus de mondialisation aux conditions de vie locales de leurs pays d'origine respectifs. La construction des réseaux transnationaux permet notamment aux individus et aux groupes dans les communautés de la Diaspora de jeter des ponts sociaux, économiques et politiques entre leurs nouveaux domiciles et leurs pays d'origine. Il est maintenant possible, grâce à la révolution dans la technologie des transferts de rendre le transfert des fonds très bon marché et rapide. Le transfert meilleur marché permet à la Diaspora de faire des transferts plus fréquents vers leurs pays d'origine et permet aux amis et aux familles d'échanger ces visites, cimentant de ce fait les liens transnationaux. Les technologies de la communication comme l'Internet, le courrier électronique et les appels téléphoniques peu coûteux permettent largement à la Diaspora de maintenir le contact à peu

de frais et constant pour la première fois de l'histoire, et leur permettent de ce fait d'exercer une influence bien plus grande sur leurs pays plus qu'avant.

En général, le transfert de richesses à caractère social que la Diaspora africaine possède et peut transférer en Afrique sont sous forme d'idées innovatrices, de réseaux transnationaux valables, de connaissance, de contributions politiques valables, de réformes politiques, d'habitudes et d'attitudes démocratiques valables, d'idées et de pratiques favorables à la paix, de nouvelles aptitudes technologiques, de normes de comportement, d'éthique de travail, de valeurs sociales et d'influence culturelle. Ainsi, ces richesses immatérielles sont aussi, sinon plus importantes que les envois de fonds, mais encore négligées du point de vue de la recherche et des considérations politiques.

#### ***Les voies de transfert de richesses à caractère social de la Diaspora***

La Diaspora africaine emploie différentes voies (informelles et formelles) pour transférer les fonds acquis dans leurs pays respectifs. Les voies informelles prennent la forme d'échanges, notamment les lettres, les appels téléphoniques, les courriers électroniques, les messageries instantanées sur l'Internet ou par vidéos pour transmettre les valeurs, les attitudes et les normes sociales qui ont un impact sur la transformation des notions qu'ont ceux qui sont restés au pays, en ce qui concerne les relations sociales, les idées de participation politique et les pratiques, la démocratie et la bonne gouvernance, etc.

Les voies formelles sont celles que la Diaspora utilise pour transférer leurs richesses aux membres de la famille restés au pays, lorsqu'ils rentrent définitivement dans leur pays ou s'y rendent pour des vacances et des visites familiales. Les canaux formels sont également utilisés à travers les propres relations, contacts et affiliations sociales de la Diaspora pour rencontrer et s'entretenir face à face avec les personnalités politiques et sociales de leurs pays pendant qu'ils visitent au pays d'accueil. La Diaspora envoie également les fonds dans les pays d'origine à travers la facilitation des réseaux transnationaux pour négocier et tisser de bonnes connections entre les entreprises étrangères et les entreprises africaines qui n'ont pas les moyens de promouvoir leurs produits nationaux et de les sécuriser sur les marchés à l'étranger. En outre, la Diaspora africaine utilise les réseaux transnationaux pour soutenir les forces politiques positives dans le pays à travers le transfert de nouvelles idées et pratiques politiques valables qui aident la promotion d'une vie politique démocratique dans le pays.

À l'heure actuelle, les membres de la Diaspora africaine envoient des fonds dans les pays d'origine d'une façon spéciale, limitée et sporadique. Cette situation peut être améliorée par une meilleure structuration pour la rendre plus durable. En outre, les voies employées actuellement par la Diaspora doivent être professionnalisées, renforcées et élargies pour en faire des moyens efficaces pour le transfert des connaissances, du savoir-faire, de l'expertise et des réseaux en Afrique. Ces voies doivent également être identifiées, évaluées et formellement employées par les institutions publiques et les organisations d'intégration du développement dans le pays d'accueil. Cela peut probablement se réaliser si les voies que les membres de la Diaspora africaine utilisent pour transférer leur capital social vers les pays d'origine sont politiquement intégrées dans les itinéraires que les bailleurs de fonds et les institutions publiques dans le pays d'accueil utilisent pour canaliser les ressources humaines vers l'Afrique.

#### ***Défis et contraintes des envois de fonds***

Les défis qui se posent aux pays d'accueil et aux pays d'origine sont surtout l'absence d'un environnement favorable à la promotion des contributions de la Diaspora africaine au développement.

Défis rencontrés dans les pays d'accueil : Ces défis sont multifformes. Le premier défi est l'ignorance politique du capital social de la Diaspora africaine résidant dans les pays d'accueil. Le désintérêt politique résulte du manque de connaissance et d'informations sur le capital social que les Africains dans la Diaspora ont déjà obtenu.

Le deuxième défi est la perte de valeur du capital social acquis par la Diaspora africaine dans les pays d'accueil. C'est cependant un problème qui est un répandu dans de nombreux secteurs, en particulier

celui du développement. Bien plus, la perte de valeur de la capacité professionnelle des Africains expérimentés dans les pays d'accueil, empêche ceux-ci d'envoyer des fonds dans leurs pays d'origine, dignes des experts expatriés d'une façon régulière.

Le troisième défi est que les membres de la Diaspora ne sont considérés que comme source d'envoi de fonds. Cette perception donne une mauvaise impression, comme si la principale contribution de la Diaspora aux pays d'origine est constituée d'envoi de fonds. À cause de cette perception, l'on ne reconnaît pas le capital intellectuel de la Diaspora que l'on ne veut pas la considérer comme ressources humaines. En outre, elle éclipse injustement les autres rôles importants que les membres de la Diaspora jouent dans le développement général de leurs pays respectifs.

Défis dans les pays d'origine : Les défis dans les pays d'origine sont complexes, mais le plus grand est la mauvaise gouvernance et l'absence d'un environnement favorable aux conditions telles que les libertés individuelles, les droits civiques fondamentaux, la démocratie et l'État de droit.

Un autre défi est la réticence des élites qui gouvernent certains pays d'origine à se tourner vers l'extérieur pour chercher l'aide des Africains expérimentés et professionnels parmi les membres de la Diaspora pour le développement des institutions nationales. Cet entêtement a déjà coûté beaucoup au continent, car il est resté éloigné des avantages considérables qu'il aurait pu gagner du capital social encore inexploité des Africains vivant à l'étranger.

En ce qui concerne le troisième défi, de nombreux pays africains n'ont pas encore développé des stratégies et politiques nationales visant spécifiquement à impliquer la Diaspora dans les efforts de développement du continent. Cependant, l'élaboration des politiques et des mesures pratiques au niveau national est une priorité pour s'engager avec la Diaspora. En outre, pour bénéficier du capital social de la Diaspora, les pays africains doivent établir des liens efficaces avec eux, identifier les mécanismes réalistes et réalisables qui pourraient être adoptés dans un cadre de collaboration durable. Plus important encore, les gouvernements africains devraient définir des programmes réalisables qui persuadent et encouragent la participation efficace de la Diaspora dans les efforts de développement en Afrique.

Contraintes dans les organisations de la Diaspora africaine :

Les principales contraintes sont le manque de capacité des organisations de la Diaspora africaine tant au niveau institutionnel qu'au niveau organisationnel, à envoyer des fonds plus efficacement et à grande échelle dans leurs pays d'origine. Les membres de la Diaspora africaine vivent toujours en marge des sociétés des pays d'accueil en raison de la position sociale, économique et politique faible en laquelle elles se trouvent dans leur nouvelle patrie. En outre, les organisations établies par la Diaspora africaine souffrent de graves contraintes de capacité. Premièrement, les organisations de la Diaspora manquent de capacité pour rendre leurs activités plus évidentes aux yeux du grand public. Deuxièmement, les organisations sociales de la Diaspora africaine sont encore faibles et restent informelles. Troisièmement, les organisations africaines de la Diaspora n'ont pas de meilleurs canaux et de réseaux utiles pour accéder à l'information. En conclusion, par rapport aux autres organisations de migrants, les associations africaines sont vivantes en marge des principales agences de développement.

***Mécanismes existant dans les pays d'accueil***

Les mécanismes existant actuellement dans les pays d'accueil concernant la migration et le développement sont en grande partie dirigés sur le moyen de faciliter les envois de fonds effectués par les membres de la Diaspora. Ces mécanismes permettent de réduire le coût des transferts d'argent à travers des systèmes formels et réglementaires. En réalité, le développement d'une bonne base de connaissance sur la question de la migration et du développement est une condition préalable pour la formulation d'un bon document stratégique. Ce n'est cependant pas encore le cas, étant donné que les connaissances fondamentales sur la question sont insuffisantes pour formuler des propositions stratégiques saines. Ainsi, pour investir dans la recherche et l'analyse orientées vers la production des biens et les mesures appropriées sur les différents aspects, notamment les aspects financiers, concernant la

migration et développement, il faudrait donner aux chercheurs et aux experts en questions relatives à la Diaspora l'occasion d'initier, de mener et de conduire la recherche sur des sujets qui permettent d'avoir des informations pertinentes et de faire une analyse opportune, de prendre des positions politiques et d'élaborer des stratégies saines concernant les questions de migration et de développement dans les pays d'accueil et les pays d'origine.

Par conséquent, chaque pays d'accueil doit faire un document de stratégies sur le développement et la migration dont l'objectif serait d'identifier et de concevoir des interventions pratiques sur les moyens d'utiliser, d'appuyer, de renforcer et d'étendre les voies, les réseaux transnationaux que les migrants ont déjà construit pour envoyer des fonds dans leurs pays.

### **Diaspora en tant qu'acteurs politiques pour la mise en œuvre pratique**

Les migrants devraient prendre le leadership des projets de migration et de développement initiés dans les pays d'accueil. Ils devraient s'en approprier et voir leurs capacités renforcées efficacement pour exercer leurs droits sur cette propriété. À cet égard, les groupes et les organisations de migrants dans le pays d'accueil servent de points d'entrée les plus appropriés, sont des acteurs politiques et des organisations qui peuvent initier des activités et prendre des actions concrètes. Par ailleurs, les individus, les groupes et les organisations de migrants constituent dans la pratique les canaux les plus appropriés à travers qui les projets de migration et de développement peuvent être efficacement mis en application dans leurs pays respectifs. Il conviendrait également noter que tout projet de migration et de développement auquel les membres de la Diaspora, en tant que partenaires et parties prenantes politiques, ne participent pas dès le début en ce qui concerne leur conception, leur formulation et leur mise en œuvre pratique, a de fortes chances de ne pas atteindre les résultats prévus, même si il est correctement conçu.

Afin d'éviter les échecs du passé, les propositions de projet du nouveau programme de migration et de développement ne devraient pas être faites à la hâte. Il faudrait plutôt que dès le début, les propositions de projet fassent toutes l'objet de discussions avec les experts et les organisations de migrants, étant donné que leur contribution basées sur les leçons apprises des expériences passées, de meilleurs exemples et pratiques, des exceptions positives et des réalisations des projets précédents, sont essentielles. Il est également pertinent d'appuyer convenable le renforcement des capacités institutionnelles et des organisations migratrices dans le pays à travers la formation, la formation en entreprise et l'organisation d'ateliers où s'effectuent l'échange d'information, d'expertise et d'expérience.

### **Conclusion :**

Nous proposons, entre autres, que les différentes parties prenantes entreprennent de :

- investir davantage dans la recherche et l'analyse stratégique de la dimension sociale des envois de fonds de la migration, et du développement que les membres de la Diaspora négocient.
- créer des *fonds pour la migration et le développement* pour appuyer les initiatives telles que les projets de bonne gouvernance, de démocratisation, de droits de l'homme et de récupération des cerveaux que les organisations et les groupes de migrant ont initiés.
- Stimuler une coopération institutionnelle durable entre l'Afrique et la Diaspora en vue de faciliter le développement d'une stratégie collective pour la paix, la stabilité politique et le changement social progressif sur le continent.
- Créer un environnement favorable dans les pays d'origine pour permettre aux migrants de contribuer au développement effectif et durable de leurs pays.
- Élaborer un programme de migration et de développement plutôt qu'une politique de migration. À l'état actuel, les politiques de migration et de développement accordent une grande priorité au contrôle et à la régulation du flux des migrants qui désirent se rendre en Europe.

- Stimuler l'échange de connaissance, d'expérience et d'expertise entre les organisations de la Diaspora, les associations de la société civile et les agences de développement afin d'avoir un meilleur aperçu de leurs activités respectives, et de une incitation pour entreprendre des projets de développement conjoints en Afrique.

## C. Dossiers de réflexion

### C.1 **Politique internationale de la migration en Afrique : problèmes et potentialités** **B.H. Abdellatif**

Dans le contexte actuel de la mondialisation et des perspectives du nouveau millénaire, le continent africain est confronté à une série de crises récurrentes : face à la consommation surabondante et le gaspillage des autres, l'Afrique est marquée par la tare de la pauvreté et famine, du VIH/SIDA, de la croissance et pression démographique, de la migration forcée générée par les problèmes et conflits sociaux, les inégalités croissantes entre les pays, et au sein des régions. Les fréquents conflits et l'instabilité sociale constituent une autre caractéristique de l'Afrique. Elle a aussi connu l'impact néfaste de la politique de la haine, de la violence, de l'exclusion et de la division ethnique. Ces problèmes ont détruit le tissu social de plusieurs pays africains, particulièrement la région des Pays des grands lacs et l'Afrique de l'ouest ; cette situation a également sapé l'effort de développement et d'intégration des économies africaines. Les conflits qui sévissent actuellement dans diverses régions de l'Afrique ont généré des vagues de réfugiés, principalement composées de femmes et d'enfants, des migrants, des désastres, la famine et des violations flagrantes des droits de l'homme.

A l'instar des autres régions du monde, la migration de la main d'œuvre constitue un facteur de développement économique en Afrique. La main d'œuvre saisonnière a toujours été en quête de travail, notamment en raison de la sécheresse et des inondations qui mettent les populations en péril, de la pression démographique causée par le déficit des terres arables. La migration inter-régionale : entre l'Afrique et les autres continents revêt également une importance particulière, et génère, d'une part, une pression qui résulte en la réduction de la main d'œuvre excédentaire, et d'autre part, en une hémorragie des ressources humaines des pays pourvoyeurs de main d'œuvre.

Dans une perspective globale, les mouvements migratoires ont été facilités par l'essor et l'intensification des moyens de communication et les moyens de transport plus rapide et bon marché. Les immigrés sans papiers sont recrutés à bas prix en temps de besoin, et peuvent facilement être expulsés quand leurs services ne sont plus requis. Des réseaux criminels très organisés facilitent leur mouvement dans le pays.

Les migrants ont récemment pénétré illégalement le territoire des pays développés. La situation aux frontières de l'Afrique du nord démontre cette tragédie. Plusieurs migrants africains trouvent la mort parce que personne ne prend des mesures positives pour régler la situation en leur faveur. De milliers d'Africains trouvent la mort et ont besoin d'une prompt intervention humanitaire près de la ville de Teboulba (en Tunisie), ou de Lampaduzza. Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables, et sont davantage victimes des travaux forcés, de l'esclavage et de l'exploitation sexuelle : ce qui souligne l'importance de la protection des migrants et de leurs droits.

L'initiative de la libre circulation des personnes et de travailleurs africains au sein de la Communauté économique d'Afrique ou d'autres économies régionales est une indication que chaque Etat membre de l'UA devrait adapter sa législation pour tenir compte du mouvement des étrangers. Il s'agit ici d'une question délicate qui nécessite une analyse détaillée et un véritable engagement de la part des décideurs afin de faciliter la libre circulation des personnes pour une meilleure intégration africaine.

La possibilité, pour l'Afrique, de gérer efficacement les problèmes de la migration dépend de la volonté politique et de la volonté de réaliser le Traité d'Abuja, le NEPAD et autres instruments qui

prévoient le renforcement des capacités et la promotion et consolidation de l'Union Africaine ainsi que la réalisation des aspirations du continent face aux nouveaux défis. Il ne s'agit pas uniquement de bien coordonner et gérer le phénomène de la migration internationale, mais aussi de l'incorporer dans le processus de développement national et relations internationales visant à renforcer un partenariat effectif. Les pays africains devraient s'apprêter à relever les défis du nouveau millénaire en adoptant d'importantes actions originales, notamment la création d'un réseau sur la gestion de la migration en Afrique, et l'appui aux institutions de recherche (comme le NOMRA), le plaidoyer en faveur de la migration dans la planification du développement dans le cadre de l'élaboration de la politique et la mise en œuvre du programme national ciblant les localités spécifiques, la promotion de programmes et activités tripartites entre les pays pourvoyeurs, de transit et d'accueil, l'harmonisation de politiques/instruments/procédures nationaux et régionaux, et la consolidation du dialogue et du partenariat Nord-Sud sur les questions de migration.

## **C.2 La crise économique et la fuite des cerveaux. Cas de la R.D.C.**

Par Germain Ngoie Tshibambe

La crise rampante qui sévit au Congo Kinshasa créé un contexte qui nous permet de revisiter certaines évidences communément acceptées dans plusieurs domaines. Ici, nous entendons évaluer la pertinence de la thèse de la fuite des cerveaux comme étant une perte pour le pays de départ. La revisite de cette thèse va se faire au regard de la migration de personnel soignant qui, depuis un certain temps, quitte la RDC vers les pays de l'Afrique australe et notamment l'Afrique du Sud. Ce mouvement vers ce pays s'est accéléré lorsque, en 1994, on a mis fin au régime de l'apartheid. Les statistiques de ces flux migratoires des congolais –ici les médecins –sont encore à dresser même si la tâche est plus que titanesque. Actuellement, l'Afrique du Sud en raison de son niveau de développement est le pays de destination –ou de transit – pour les médecins congolais.

Dans leur mouvement migratoire, beaucoup –la plupart sont des jeunes entre 30 et 40 ans et il n'y a pas assez de femmes–commencent par quitter la RDC vers la Zambie ou la Namibie. Après avoir maîtrisé l'anglais dans ces pays de transit et s'être accoutumés à la pratique médicale dans un contexte autre que celui du pays de départ, le détour dans les pays de transit permettant aux migrants congolais de régler certains problèmes techniques comme la mise à jour des notions et la possession de papiers prouvant l'expérience acquise, les médecins congolais en mouvement s'ébranlent vers le pays « arc en ciel ». Dans quelle mesure le départ des médecins congolais est-il réellement une perte pour le pays d'origine ?

Cette réflexion procède d'une récolte des données biographiques auprès de quelques médecins congolais immigrés actuellement vivant en Afrique du Sud. Les récits ont été conduits dans une logique qui permette de dégager les représentations que les médecins se font d'eux-mêmes, du pays d'origine et du pays de destination. Le médecin Kalo, quarante cinq ans, affirme que son départ du Congo ne peut pas être perçu comme une perte pour son pays d'origine car il a étudié dans une université congolaise où l'étudiant avait cessé de recevoir la bourse d'études, bourse supprimée au milieu des années 80 dans le contexte de l'application des mesures d'ajustement structurel des institutions financières internationales. La réduction drastique des dépenses publiques a conduit à l'inexistence des infrastructures et équipements de laboratoire. Lorsqu'il termine ses études en médecine, le marché de l'emploi saturé ne lui permet pas de prestre. Il se déguise en cambiste le long des avenues de Lubumbashi. Dans le contexte de la crise rampante qui frappe les familles congolaises, Kalo, universitaire et chômeur déguisé, peine et à peine il peut secourir la famille qui a supporté ses études. En réussissant à émigrer, il devient une « étoile brillante » pour la famille restée au pays qu'il entretient régulièrement en lui envoyant des transferts de fonds.

De la manière dont il travaille dans le pays d'immigration, le médecin Kalo apprécie le niveau intéressant des conditions de travail qui stimulent l'épanouissement et la créativité du personnel soignant. Même si l'Afrique du Sud dispose de beaucoup de facteurs attractifs dans le mouvement migratoire, ce que ce pays gagne au présent par la présence des médecins congolais immigrés peut être considéré comme un capital qui s'accumule à terme et qui peut selon le principe de vases

communicants se rediffuser au profit du pays d'origine. C'est dans ce sens que les médecins congolais souhaitent la reconstruction de leur pays d'origine. Non pas qu'ils souhaitent absolument rentrer dans ce pays, mais ils auraient aimé que les conditions s'y améliorent de sorte que d'autres fils du pays – travailleurs dans tous les secteurs – puissent évoluer dans des conditions acceptables. Dans cette perspective, ils pourraient consacrer un peu de leur temps pour de brefs séjours au pays pour apporter leur contribution en soignant leurs compatriotes. Entre « l'option retour » et « l'option recours », c'est la dernière option qui est souhaitée par la plupart.

Si c'est la crise économique rampante qui les a conduits à l'émigration, que l'on se réserve de considérer qu'il y a fuite des cerveaux, qu'il y a une perte pour le pays. En fait, en restant au pays, ces médecins non utilisés à bon escient ne seraient-ils pas un vaste gâchis, le « brain waste » ? En émigrant, ces médecins participent de la mobilité des facteurs de production dans l'espace de « l'Afrique globale ». Cette vision onirique ne cache-t-elle pas la brute réalité du pays de départ ? La faillite de l'Etat y est telle que le secteur de la santé est le plus abandonné. Il y a des milieux – surtout ruraux – qui sont des parents pauvres. C'est à peine que l'on trouve de dispensaires avec des équipements modernes dans les villages. Dans des milieux ruraux, on trouve un médecin pour 10.000 habitants. Des charlatans font des affaires sur le dos de la population. Tel le cas d'un citoyen congolais arrêté dans une ville du pays se présentant comme médecin alors qu'il venait de passer une année à la faculté de médecine à l'Université sans même réussir en premier graduat !

Cette situation est inquiétante pour le pays de départ. La reconstruction de la RDC est une condition suffisante pour contribuer à réduire la fuite du personnel soignant qualifié à la recherche de l'Eldorado ailleurs, que ce soit en Europe ou en Afrique. En réussissant à reconstruire le pays, on diminue la prégnance de « push factors ». C'est la tâche la plus difficile à laquelle au présent tous doivent s'engager.

### **C. 3 Transfert de fonds et investissement : Les usages économiques et sociaux de l'argent de la migration internationale par Babacar Ndioune**

On estime à plus de 100 milliards de dollars US les flux annuels de transferts financiers des travailleurs migrants résidant dans les pays industrialisés vers les pays en développement. Cependant, plusieurs études s'accordent à dire que les estimations faites à partir du système bancaire international sous-évaluent considérablement l'ampleur de ces mouvements financiers, une part importante des envois de fonds des émigrés empruntant des voies non officielles. En dépit de cette difficulté, il est incontestable que les transferts effectués par les émigrés sont une source de devises substantielle pour les pays de départ et une manne financière importante pour les communautés d'origine. Par ailleurs, les compétences et les expériences acquises par les migrants dans les pays d'accueil sont susceptibles d'être intégrées, à leur retour ou en migration, à l'effort de développement national, et d'accroître ainsi les capacités institutionnelles dans certains secteurs clés de l'économie. En somme, grâce à ces transferts d'argent et de savoir-faire, les migrants internationaux sont aptes à fournir un important appui financier et technique au développement de leur pays d'origine.

Pour les pays d'émigration comme pour les organismes internationaux, la question de l'impact des transferts de fonds et de compétences des travailleurs migrants est au centre du débat sur la relation entre la migration et le développement. Il ne fait aucun doute que la migration internationale des travailleurs originaires des pays du sud génère en retour d'importants flux monétaires, notamment des pays du nord vers les pays d'origine. Cependant, si l'ampleur de ces transferts de fonds est désormais admise, leur impact réel sur le développement économique des pays et des régions bénéficiaires reste souvent controversé. En effet, peu d'études sont parvenues à montrer, comme le postule une certaine littérature, que les retours d'argent sont vecteurs d'un développement économique<sup>1</sup> local dans les régions de départ. Bien au contraire, nous pouvons nous demander si l'argent de la migration internationale, en répondant de façon conséquente et durable à une stratégie de survie des ménages

---

<sup>1</sup> En revanche, la contribution de l'argent de la migration au développement social des zones de départ est plus nette.

d'origine, n'est pas susceptible de déclencher, dans certains contextes, des formes de dépendance économique au sein des populations qui en bénéficient.

Les émigrés sont perçus comme des acteurs de « développement » ou de « co-développement » ou encore comme des promoteurs de projets économiques et sociaux. Mais quelle est la portée effective de leurs actions en faveur de leur société d'origine ? Les enjeux financiers attribués souvent de façon péremptoire aux flux de transferts émigrés, de même que les articulations établies entre migration et développement, ne doivent-ils pas être reconsidérés en fonction de la diversité des trajectoires individuelles et des projets de départ, des processus d'insertion dans les pays de destination et des expériences professionnelles ?

On peut considérer trois niveaux d'impact des envois de fonds émigrés sur le développement des pays d'origine : l'aide aux familles d'origine, les projets sociaux de type communautaire et les investissements économiques à caractère productif. Si l'on considère que la décision de migrer à l'étranger est de nature collective et qu'elle répond à un arrangement économique tacite entre les membres du ménage, la prise en charge des besoins de base de la famille d'origine (alimentation, cérémonies, santé, logement) par le migrant doit constituer une fonction primordiale des transferts d'argent. A cet égard, les dons réalisés par les migrants peuvent être analysés comme une réponse aux besoins de survie du ménage, traduisant la contrepartie proportionnelle et équilibrée d'un premier don : l'appui du ménage au départ du migrant. En ce sens, la migration est bien une stratégie familiale qui répond à la précarité économique du ménage.

Les actions de solidarité envers l'entourage social et la communauté d'origine du migrant constituent un autre domaine de financement. Celui-ci peut absorber une partie assez importante des envois de fonds. Regroupés en associations villageoises ou de quartier urbain, ou au sein d'organisations ethniques ou religieuses, les migrants mobilisent des fonds pour le développement de leurs terroirs et de leurs espaces de référence. Il s'agit généralement d'investissements sociaux, culturels et symbolique (écoles, centres de santé, forages d'eau potable, lieux de culte), et plus rarement économique (réalisation de micro-projets). Ces formes de solidarité collective expriment souvent l'appartenance et l'attachement à un même groupe identitaire. Elles impulsent généralement aussi une réelle dynamique de changement social et de transformation de l'espace local. Les dons des migrants constitueraient ainsi un palliatif à des investissements sociaux publics souvent insuffisants dans le pays d'origine ; l'impact économique de ces investissements demeurant pour sa part plutôt marginal.

Une fraction non moins importante des transferts de fonds émigrés est susceptible d'être affectée à des investissements économiquement productifs, notamment par la création de micro-projets générateurs d'emplois directs. Par ailleurs, les transferts de compétence et de savoir-faire acquis en pays d'accueil, s'ils sont orientés vers certains secteurs productifs de l'économie, peuvent apporter une contribution significative au développement du pays d'origine.

Au regard de ces angles d'analyse, il est important de reconsidérer l'impact économique des transferts de fonds des émigrés sur les pays d'origine, en mettant notamment en évidence les difficultés qu'éprouvent les migrants à concilier, selon leurs moyens et leurs parcours socioprofessionnels, les investissements dans les secteurs productifs avec les obligations familiales et communautaires.

#### **C.4 Recherche sur la migration internationale africaine : opportunités pour les jeunes chercheurs.**

John O. OUCHO

Les recherches antérieures sur la migration internationale africaine ont mis en exergue l'importance croissante de l'exode des compétences et exprimé l'espoir que ce dernier soit transformé en gain des compétences, chose plus intéressante pour le développement du pays d'origine des migrants. Malheureusement, le gros de l'information dérive d'anecdotes, puisque aucune recherche n'a établi la corrélation entre ces phénomènes. D'autre part, avec l'adoption par les pays de destination du Nord de mesures de contrôle de migration beaucoup plus rigoureuses, l'exode des cerveaux qui fait l'objet de grande publicité n'est autre chose qu'une 'circulation des cerveaux' : processus qui implique un retour périodique ou permanent des émigrés dans leurs pays d'origine. Les gouvernements africains, agissant

individuellement ou par le biais de l'Union africaine (UA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont ouvertement accepté l'exode des cerveaux plutôt que de préconiser la cessation de ce phénomène ; et ce, sous le prétexte de montants considérables enregistrés au titre de rapatriements de fonds qui alimentent le développement national. Selon la Banque mondiale, le PNUD, l'OIM et autres, les montants rapatriés sont supérieurs à l'investissement direct étranger et à l'aide publique au développement (APD). Ces chiffres ne sont pas précis et demandent une analyse plus approfondie aussi bien du côté des envoyeurs que des réceptionnaires de ces fonds.

Le 'Centre de recherche pour le développement sur la migration, la mondialisation et la pauvreté de l'Université de Sussex' a entrepris des enquêtes impressionnantes sur la migration africaine au Ghana et en Côte d'Ivoire vue de la perspective de la réduction de la pauvreté, et du développement en général. Les activités de recherche sont dominées par les chercheurs des pays du Nord, laissant à un rôle marginal à ceux d'Afrique. Récemment, le Centre des études sur la migration a été créé à l'Université du Ghana grâce à l'appui de l'Institut international pour la migration de l'Université d'Oxford et au concours généreux du gouvernement des Pays Bas. Il s'agit, une fois encore, d'une ouverture faite par le Nord à l'endroit du Sud, et à laquelle cette dernière n'a pas été associée au départ. Néanmoins, l'on enregistre davantage d'opportunités de recherche approfondie sur la migration internationale africaine. Par exemple, le 'Centre pour les recherches sur les relations ethniques de l'Université de Warwick' a entrepris des activités de recherche systématiques et mis au point un programme de Doctorat sur la migration africaine dans le contexte des relations Afrique - Europe ; ce programme sera sous la conduite du professeur John Ouko, un éminent expert africain de la migration. Même cette action est sur l'initiative de la Commission Européenne qui lui a octroyé une chaire à l'Université Marie Curie sur la base d'un programme qu'il a conçu. Il s'agit ici d'une autre initiative du Nord qui, fortuitement pourrait être pour le bien de l'Afrique.

A la lumière de ce qui précède, quelles sont donc les opportunités pour les jeunes chercheurs en Afrique ? L'opportunité la plus urgente porterait sur un programme de formation sur la recherche sur la migration, afin que les jeunes chercheurs en puissance puissent contribuer à l'élaboration des politiques et programmes. Puisque l'étude de la migration est un tronc commun à plusieurs matières, notamment la géographie, la sociologie, la démographie, la sociologie, l'anthropologie, et les statistiques, pour ne citer que celles-ci, elle donne la possibilité d'avoir un ensemble de matières pour l'enseignement des jeunes chercheurs. Des universitaires chevronnés du Nord et aussi du Sud apprendront aux jeunes chercheurs les méthodes de recherche systématique sur les sujets d'importance pour le continent.

Il existe des arguments valables pour que l'étude de la migration internationale africaine soit faite selon une perspective africaine. En premier lieu, l'implication de chercheurs africains offrira la possibilité de renforcer la capacité des institutions africaines en matière de recherche, de mise en œuvre des politiques et programmes ; en deuxième lieu, un agenda de recherche africain reflétera les perceptions, appréhensions et aspirations africaines, ce qui ne serait pas le cas pour un agenda sur l'immigration élaboré par les pays du Nord. Ce qui est important pour le nord pourrait s'avérer insignifiant pour l'Afrique. Troisièmement, les chercheurs, décideurs et exécutants, voire tous les acteurs, savent quels sont les sujets les plus critiques de la migration africaine et maîtrisent les méthodes de demande d'assistance technique et autres appuis des pays du Nord en utilisant les résultats de recherche à leur disposition. Si l'intérêt déclaré du NEPAD-G8 pour la migration doit aller au-delà de la rhétorique, ces institutions devraient impliquer les chercheurs africains à travailler directement, ou à être sur les mêmes longueurs d'onde avec leurs homologues européens.

Le NOMRA offre une opportunité d'initier la recherche sur la migration internationale africaine ; grâce à cette plateforme, les chercheurs, décideurs, planificateurs et autres acteurs pourront travailler en réseau et s'informer sur la situation courante endogène et exogène de la migration qui affecte l'Afrique. Cette initiative du NOMRA offre la meilleure opportunité pour l'Afrique de faire la recherche sur la migration de façon systématique. L'Afrique devrait créer et consolider ses propres institutions de recherche sur la migration, avec pour mandat d'élaborer des programmes d'action et, si nécessaire, entreprendre des actions de collaboration avec le Nord.

## D. Aperçus sur les programmes de recherche

### D.1. La mobilité des femmes.

Par A. TANLE

Jusqu'à la fin des années 70, les théories sur la migration de la zone rurale à la ville n'ont reconnu que les hommes en migration, et les femmes étaient beaucoup plus des personnes associées aux migrants, ceux qui accompagnent leurs époux ou proches parents au centre urbain. Cette situation explique pourquoi la migration des hommes fait l'objet d'une documentation plus détaillée. Cependant, au cours des deux dernières décennies le phénomène de la migration indépendante des femmes s'est accru au sein et entre les pays. Cet aperçu sur la recherche met l'accent sur la migration des femmes à partir d'un district rural (WA district) à destination de Kumasi et Accra (les deux principales villes du Ghana) pour l'activité de kaya yei. Au Ghana, le terme Kaya yo (kaya yei, au pluriel) désigne une femme qui se fait payer pour le transport de marchandises (Abur-sufian, 1994 ; Attah et al 1997).

Sur la base d'une technique d'échantillonnage 'sonwball', au points d'origine et de destination, 86 personnes non migrantes et 92 migrantes de retour ont été interviewées dans le district de WA, au nord ouest du Ghana, alors que 100 migrants de la même région ont été interviewées à Kumasi et Accra qui sont les deux principales destinations. Des données ont été rassemblées sur la base d'un questionnaire et une discussion de groupe thématique.

Le profil socio-démographique des non-migrants et des migrants de retour au lieu d'origine indique que la grande partie de ceux-ci sont des jeunes femmes analphabètes : 61% des non-migrants et près de 80% des migrants de retour avaient 34 ans ou moins ; 6 sur chaque 10 migrants de retour, ou 8 sur 10 non migrants n'ont jamais été à l'école. Le niveau d'analphabétisme des personnes interviewées est donc plus élevé que le taux moyen national qui se situe à 50,2% de femmes qui ne sont pas éduquées (Ghana, 2003a). Cette situation explique probablement la raison pour laquelle celles qui ont émigré ont embrassé le travail de kaya yei, puisque cette activité ne requiert aucune éducation. Plus des 2/3 des migrants de retour et les non migrants étaient mariés.

Le réseau de migration existe parmi les non migrants (migrants potentiels), les migrants de retour et les migrants (kaya yei) au niveau de toutes les destinations. Les migrants de retour au pays d'origine donnent des informations sur la destination aux migrants potentiels, tandis que les migrants au lieu de destination accordent le soutien initial sous forme de nourriture et de logement aux nouveaux venus.

Dans les discussions de groupe au niveau du district de Wa, les hommes considèrent la migration comme un fardeau financier pour leurs activités économiques puisque les femmes jouent un rôle important dans les activités agricoles du district du Wa. Certains hommes pensent que l'émigration des femmes constitue un affront au statut de l'homme dans leur société patriarcale. Selon eux, le plus grand obstacle, ce n'est pas seulement la perte de la contribution des femmes à la capacité de production, mais aussi les autres fonctions domestiques qui en souffrent en raison leurs fréquentes migrations.

Les résultats d'enquête au lieu de destination indiquent que la majorité des femmes émigrées sont mariées, en dépit de leur jeune âge (55,4%), et certaines ont même émigré avec leurs plus jeunes enfants. Reste à savoir si, au lieu de destination, les enfants reçoivent les soins auxquels ils ont droit, puisque leurs mères passent la journée à porter des fardeaux. Selon la même étude, un autre aspect de la migration des femmes est le fait que plusieurs d'entre elles qui sont mariées ont voyagé à l'insu de leurs maris (58%). Comme l'indique le groupe de discussion des hommes au lieu d'origine, cette pratique est source d'instabilité dans les mariages. L'on remarque également l'apparition des aspects psycho-sociaux de la migration des femmes ; l'on a découvert, par exemple, que certaines femmes migraient pour échapper au mariage forcé. (Tanle, 2003).

Dans l'ensemble, les émigrations du district du Wa à destination de Kumasi se sont avérées bénéfiques aux femmes, puisque l'on rapporte qu'elles ont eu l'opportunité d'acquérir des biens personnels et aussi d'envoyer des capitaux aux proches parents dans le pays d'origine. D'autres femmes ont fait remarquer que leur apparence physique s'était améliorée. Mais ces réalisations ne sont pas sans conséquence sur leur état de santé, puisque plusieurs migrantes vivent dans des habitations dénuées au lieu de destination. L'information provenant du groupe de discussion au lieu de résidence indique que la plupart des 'kaya yei' (plus de 70%) vivent dans des kiosques où elles sont confrontées aux problèmes de moustiques la nuit, de toit qui coule quand il pleut et d'entassement de personnes dans les kiosques, puisque certaines y vivent avec leurs enfants (Tanle, 2003).

En outre, les recherches ont révélé que certaines 'kaya yei' avaient des petits amis au lieu de destination. Par exemple, les discussions de groupe à Kumasi ont indiqué que ces rapports menaient souvent à des grossesses involontaires. Un cas d'espèce est celui de Safula (environ 24 ans) qui a déclaré que :

*Certaines kaya yei ont des petits copains dans la ville ; ceux-ci les logent et leur donnent un soutien financier. Si une grossesse survient, soit elles retournent à Wa pour y vivre, accoucher, et revenir en ville plus tard ; soit elles continuent à vivre avec leurs petits copains jusqu'au moment de l'accouchement, ou alors elles peuvent décider de faire un avortement.*

Cela signifie que celles qui deviennent enceintes et doivent pratiquer un avortement ont eu des comportements sexuels à risque susceptibles de les exposer aux MST, y compris le VIH/SIDA. Au Ghana, les médias ont fait état des cas de VIH/SIDA parmi les kaya yei vivant à Accra (Annoh, 2005). Et celles qui pratiquent l'avortement vont très probablement faire un avortement à risque, puisque la majorité ne peut pas payer les frais d'un avortement dans les cliniques privées, et ne voudrait pas également le faire dans les hôpitaux publics puisque l'avortement est interdit au Ghana, sauf dans certains cas critiques. Les avortements à risque peuvent mener à la mort ou à la stérilité de la personne.

Les femmes sont convaincues qu'elles ont tiré avantage de la migration quand elles considèrent l'amélioration de leur situation économique, de leur apparence physique, et le fait qu'elles ont envoyé des fonds au pays natal. Mais il s'agit là des considérations susceptibles de motiver davantage la migration à partir du pays d'origine. Ainsi, la migration donne aux femmes une indépendance économique et sociale qu'elles n'auraient pas acquise dans leur pays d'origine. La migration des femmes de la zone rurale du district de Wa en direction des deux villes mentionnées a des implications pour les débats sur la migration des genres.

## **D.2 Saison, migration et santé à Niono au Mali : une nouvelle approche à la recherche.**

Sally Findley et Seydou Doumbia

Au Mali, Niono a la réputation d'avoir les moustiques les plus gros et vicieux de tout le pays. Le Canal du Sahel, canal d'irrigation reliant les terres agricoles de Niono au fleuve Niger justifie la présence de l'eau pendant toute l'année dans les canaux d'irrigation et les champs environnants. Les moustiques préfèrent les zones ensoleillées et humides, ce qui est le cas à Niono pendant toute l'année. Depuis les années 90, le Centre de recherche et de formation sur le paludisme travaille dans cette zone en vue de déterminer l'espèce de ces moustiques et d'utiliser cette information pour contribuer à l'effort global de mise au point d'un vaccin anti-malaria.

Bien que les rapports récents émanant du Mozambique fassent état d'un vaccin candidat porteur d'espoir, il nous faut encore plusieurs années avant de parvenir à un vaccin contre cette maladie qui cause les plus grands ravages, surtout parmi les enfants, en Afrique sub-saharienne. Plusieurs groupes ont reconnu l'importance d'adopter des stratégies alternatives, et ont préconisé la promotion des moustiquaires imprégnés, l'usage des remèdes de prévention par les groupes à haut risque, et les mesures de lutte environnementales contre les moustiques. L'application de ces mesures s'avèrent difficile du fait que plusieurs familles ne les connaissent pas, ou ne peuvent pas en supporter le coût ;

et quand ces familles disposées à payer le prix, elles n'ont souvent pas accès aux mesures préconisées. S'ajoute à cette situation, le fait que le paludisme n'est pas le seul problème auquel sont confrontés les familles. Particulièrement, pour les enfants de moins de cinq ans, une personne souffrant du paludisme peut souffrir concomitamment de la variole, de la diarrhée, et de la malnutrition. Faire la prophylaxie ou le traitement du paludisme n'est qu'une réponse partielle au problème. Pour plus d'efficacité, cette lutte contre le paludisme devrait viser plusieurs maladies.

Depuis 2001, une équipe de chercheurs dirigée par Sally Findley de Mailman School of Public Health, en collaboration avec Seydou Doumbia de Malaria Research and Training Center, Ecole nationale de la médecine du Mali, conduit un test sur une approche novatrice portant sur la prévention et le traitement en temps opportun du paludisme et des maladies connexes. Le projet s'inspire du programme très perfectionné de la réduction des maladies infantiles, le programme de gestion intégrée des maladies infantiles, préparé conjointement par l'UNICEF et l'OMS. Ce programme permet d'intégrer la prévention, le diagnostic et le traitement de cinq principales maladies des enfants, afin d'optimiser chaque visite au centre de santé. En outre, ce programme comporte 16 actions de prévention, notamment laver les mains avant de nourrir ou de prendre soin d'un bébé, les conseils relatifs à l'allaitement, l'usage des médicaments anti-paludéens pendant la grossesse de la mère et la croissance des enfants, la prise de tous les vaccins recommandés. Le programme IMCI est maintenant appliqué dans plus de 100 pays ; mais cela se fait avec quelques difficultés. Son application s'avère difficile, quand bien même il incarne le concept de la solution 'visite unique pour tous les maux' au centre de santé.

Dans cette approche, le plus grand défi consiste à inculquer l'habitude de mesures préventives chez des villageois qui ne vont pas souvent au centre de santé. La nouveauté, ici, réside dans l'adaptation de notre analyse de la nature saisonnière de l'apparition des moustiques et de la transmission des maladies à la structure de travail du programme IMCI. Notre première hypothèse s'appuie sur le fait qu'un calendrier conçu sur la base des risques épidémiologiques peut être utilisé pour améliorer l'application effective de ressources humaines et financières en faveur des actions ayant le plus grand potentiel de résultat positif en un mois donné. La seconde hypothèse, c'est que l'application des prévisions climatiques trimestrielles, à l'échelle de la région considérée, peut davantage faire ressortir le niveau de déficit des ressources. Nous savons que les prévisions climatiques déterminent les programmes de semis et de distribution alimentaire. Notre proposition préconise son application pour guider les interventions dans le domaine de la santé. A titre d'exemple, si une saison s'annonce très humide, nous ajustons notre intervention IMCI à un niveau de risque de paludisme et de diarrhée plus élevé, puisque ces deux maladies sont associées à la saison des pluies. Pour vérifier notre hypothèse, nous avons procédé au lancement d'une enquête dans 11 villages de Nioro en 2001. Notre première action a porté sur la surveillance de la maladie et le suivi des précautions sanitaires au niveau des villages et des centres de santé, afin d'enregistrer le caractère saisonnier et la variabilité, d'une année à l'autre, des maladies des enfants. Nous avons mis l'accent sur six maladies qui affectent les enfants de moins de 5 ans, notamment le paludisme, les affections respiratoires aiguës, la diarrhée, la variole, la méningite et la malnutrition. C'est là les maladies prises en compte par le programme IMCI, à l'exception de la méningite que nous avons ajoutée en raison du fait que Nioro se situe dans la 'zone de la méningite'. Présentement, nous avons les résultats des observations au niveau du village couvrant la période 2001 – 2003 et les chiffres des consultations au niveau des centres de santé communautaires pour la période 1996 – 2003. Nous allons poursuivre le suivi de base pour une autre année avant de concevoir une mise en œuvre du programme IMCI adaptée à la situation saisonnière et climatique.

Notre première tâche a porté sur l'examen des tendances saisonnières des maladies sur la base des données historiques fournies par les centres de santé. En nous appuyant sur l'incidence saisonnière de la transmission des maladies, nous avons conçu un échéancier mensuel d'interventions IMCI. Si une maladie donnée atteint son plus haut point dans le mois, la gamme entière des activités de prévention et de traitement devrait être appliquée. Le calendrier prévoit une période de 1 ou 2 mois pour les actions de prévention ou de préparation. Pour citer l'exemple de la diarrhée, si elle atteint le plus haut point durant la saison chaude et pluvieuse de juillet - août, les agents de santé devraient veiller à la

mise en oeuvre d'activités d'assainissement du village (en recommandant que les toilettes soient vidées et nettoyées, que les égouts du village coulent normalement); en mai - juin, l'accent sera mis sur l'enseignement des pratiques d'hygiène des mains, de la préservation hygiénique de l'eau en juin; il faudrait veiller à la disponibilité des paquets de réhydratation de bébé (ORT) aussi bien au niveau des centres de santé villageois qu'au niveau du village au cours du mois de juin, et informer sur les signes précurseurs de malaise et sur le traitement ORT en juin - août. Pour ce qui est des autres mois, l'on pourrait considérer des activités de prévention à long terme, notamment, améliorer le système d'égouts et éliminer les zones potentielles de multiplication de moustiques des alentours des maisons. Ainsi, pour chaque mois, nous avons conçu un programme de 5 à 6 activités prioritaires pour les agents de santé du village et pour les comités villageois de santé. Nous pensons qu'une bonne mise en oeuvre du programme IMCI basé sur les changements climatiques pourrait permettre à chaque famille d'économiser entre \$ 950 à \$ 2162 des ressources qu'elle aurait eu à dépenser pour les médicaments, les consultations, le transport et les périodes d'inactivité. Cette situation ferait une économie de 1467 consultations dans une population de 16000 enfants de moins de 5 ans.

Dans le cadre de suivi des populations, en 2001 – 2002, nous avons étudié 333 foyers de 4755 personnes répartis dans 6 villages dans les zones d'agriculture irriguées et non- irriguées du district de Niore, dans la région de Ségou au Mali. 27% des personnes avaient des épisodes de maladie pendant la période intermédiaire entre la tenue des enquêtes. Sur les 954 cas d'épisodes de maladie enregistrés, il y avait 46% cas de paludisme, 28% de cas d'infections respiratoires aiguës, de diarrhée, et 2% de variole. Le taux d'incidence de maladies était dramatiquement plus élevé chez les villageois en zone irriguée que chez ceux vivant dans les zones d'agriculture non- irriguée pour le paludisme, la diarrhée. 21% des familles contenaient des migrants, 311 immigrés et 253 émigrés. 77% des immigrés se sont installés dans la zone de culture irriguée (travailleurs immigrés de court séjour) ; alors que 90% des émigrés ont quitté les villages non – irrigués ( $\chi^2 = 205$ ,  $p < 001$ ) Le paludisme et l'infection respiratoire aiguë sont les affections les plus courantes chez les migrants. Les travailleurs migrants allant des zones non – irriguées aux zones irriguées avaient 66% plus de cas de paludisme ( $F=3.16$ ,  $P=.08$ ). Les travailleurs migrants dans les villages irrigués contribuent à cette augmentation des taux de maladie.

## **E. ANNONCES**

### **E1. Centre d'études sur la population, Maputo, Mozambique.**

Le centre d'études sur la population est un centre pluridisciplinaire au sein de la faculté des lettres et sciences sociales de l'Université Eduardo Mondlane à Maputo. Le centre fut créé par un groupe de professeurs de l'université, particulièrement experts en géographie et population. Il n'y a pas de personnel à plein temps ; tous les membres enseignent dans divers départements de l'université. Le centre dispose de trois cellules, notamment : Opinion publique, Démographie, Migration ; celles-ci sont gérées par un Directeur et trois coordonnateurs de cellules. En 2005, une Maîtrise en Population et Développement a été instituée.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Ines M. Raimundo

Université Eduardo Mondlane

Faculté des lettres et sciences sociales, Centre d'étude sur la population et développement ;

Boite postale 257, Maputo Mozambique.

Téléphone : +258 21 41 4920 ; Fax : +258 21 41 4921.

### **E2. Centre d'études sur les migrations, Université du Ghana, Legon, Ghana**

Ce centre, créé en 2006 au sein de l'université du Ghana, a pour mission d'organiser la recherche et la formation, le renforcement des capacités, et l'analyse, l'élaboration et dissémination des politiques en matière de migration. Le centre est situé au sein de la Faculté des sciences sociales. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Coordination des activités passées et présentes de recherche sur la migration par les facultés, départements, instituts et centres ;
- Promotion d'une approche multidisciplinaire de la recherche sur la migration

- Organisation d'une approche multidisciplinaire au programme d'études sur la migration au niveau post-licence universitaire ;
- Information et soutien à la formulation d'une politique nationale sur la migration par la constitution de données sur la migration et questions connexes ;
- Collaboration avec les institutions, départements et agences traitant des questions relatives à la migration ;
- Renforcement des capacités par des programmes spécifiques à court terme.

Le centre est géré par un Conseil consultatif et un Comité de gestion et un Groupe de travail inter-facultés composé de représentants des départements et instituts pertinents. La gestion administrative au quotidien est assurée par le Directeur et le sous directeur du centre, appuyés Par un Secrétaire administratif et un personnel d'appoint.

Avant la création du Centre, ses membres avaient entrepris un nombre d'activités, notamment la promotion de la recherche sur la migration, l'organisation, avec le concours du PNUD, d'une conférence internationale sur la migration et le développement à Accra, le lancement d'une publication intitulée : 'At Home in the World? International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa' par Takyiwaa Manuh (2005). Depuis son démarrage officiel en janvier 2007, le Centre a entrepris les activités suivantes:

- Compilation, avec le concours du PNUD, d'une bibliographie commentée des études sur les questions de migration au Ghana ;
- Enquête pilote sur la migration couvrant 300 foyers dans des zones spécifiques au Ghana, avec le soutien du PNUD. L'étude pilote sera plus tard élargie pour couvrir le territoire national afin de fournir des informations devant guider la politique nationale en matière de migration ;
- La mise en œuvre en cours, avec l'appui de la NUFFIC et en collaboration avec des institutions hollandaises de diverses activités visant à renforcer les capacités de l'Université du Ghana à appuyer ou influencer la compréhension et les options des questions et politiques migratoires.

Pour plus d'information, contacter :  
Docteur Mariama Awumbila  
Directrice du Centre d'études sur la migration  
P.O.Box LG59, University of Ghana, Legon, Ghana  
Email: [mawumbil@ug.edu.gh](mailto:mawumbil@ug.edu.gh)

Docteur Peter Quartey  
Directeur adjoint, Centre d'études sur la migration  
P.O.Box LG59, University of Ghana, Legon, Ghana  
Email: [pquartey@ug.edu.gh](mailto:pquartey@ug.edu.gh)  
Tel.: +233 28 910 9745 / 9746 / 9749

### **E.3: The Centre for Research in Ethnic Relations, University of Warwick, UK**

Le Centre de recherches sur les relations ethniques (CRER) est domicilié à la Faculté des sciences de santé et sciences sociales de l'Université de Warwick, Royaume Uni. Le Centre a une grande réputation dans le domaine d'étude approfondie et de recherche sur les relations entre groupes ethniques ; dans le passé, le Centre se focalisait sur les relations entre les groupes ethniques au sein du Royaume uni, couvrant les personnes originaires de l'Asie du sud, les groupes islamiques et autres minorités ethniques. A partir de l'année scolaire 2007-2008, le CRER se situera à l'avant-garde des recherches et des thèses des doctorat sur la migration internationale africaine dans le cadre des relations entre l'Europe et l'Afrique, créant ainsi une plateforme pour les chercheurs africains et européens de travailler ensemble sur les questions d'intérêt commun. A l'exception du dernier sujet qui fera l'objet d'une publication dans un proche avenir, le Centre a publié de nombreux articles et livres sur les questions de migration.

La récente nomination du professeur John O. OUCHO à la Chaire Marie Curie du CRER a considérablement fait du battage pour le Centre et l'Université de Warwick dans le domaine des études sur la migration internationale. Ce dernier est engagé à initier les activités de recherche, formation et de création de réseaux la migration internationale africaine dans le contexte des relations Afrique – Europe, adoptant ainsi une démarche unique par rapport à la pratique courante consistant à faire cette étude sur la base de l'une ou autre perspective. Cet intellectuel de renommée mondiale sur les questions de migration interne ou internationale volontaire ou forcée a beaucoup d'expérience sur la situation de plusieurs pays africains, puisqu'il a travaillé dans les universités de son Kenya natal pendant plus de deux décennies, du Ghana pendant trois ans et du Botswana pendant huit ans, et a fait office d'expert des Nations unies en Afrique du sud pendant un an. Il beaucoup écrit sur la migration en Afrique orientale et australe, et pendant quatre ans, était membre du réseau Southern African Migration Project ; il compte également approfondir les études sur la situation dans la Corne de l'Afrique. Ses publications les plus utilisées dans les universités et qui sont basées sur des activités de recherche très poussées sont, entre autre, *Urban Migrants and Rural development in Kenya* (1996) and *Undercurrents of Ethnic Conflict in Kenya* (2002) (Les migrants urbains et le développement rural au Kenya – 1996 ; Causes sous – jacentes de conflits ethniques au Kenya – 2002) et de nombreux articles et présentations de conférence.

**Suivi spécial :** John OUCHO a une responsabilité spéciale de suivre et guider les candidats au doctorat dans la Faculté et le CRER pendant la durée de leur programme.

**Nouveaux domaines de recherche et de préparation de thèse de doctorat :** Dans les trois années à venir, le professeur OUCHO supervisera des chercheurs et des candidats au doctorat travaillant sur les thèmes suivants :

1<sup>ère</sup> année : Contribution de l'exode des compétences africaines, des associations des migrants, des migrants installés, et de la Diaspora au développement africain.

2<sup>ème</sup> année : Les mutations dans les relations et le rôle du genre dans l'exode des compétences et la Diaspora.

3<sup>ème</sup> année : Les partenariats NEPAD- Royaume uni- France dans la gestion des gains de compétences et de la Diaspora dans le développement inter- dépendant de l'Europe et l'Afrique.

L'objectif fondamental de cette nouvelle initiative de doctorat est de former les chercheurs, fonctionnaires et agents du secteur privé, y compris ceux des ONGs, de la société civile africains et européens qui travaillent sur les questions relatives à la migration, l'immigration et la Diaspora. La recherche permettra d'examiner les questions fondamentales du lien entre migration et développement, d'offrir une plateforme pour la compréhension des implications de l'exode des compétences et du rôle de la Diaspora africaine pour le développement dans le cas des pays africains pris individuellement, et dans le contexte des accords mutuels entre les pays d'Afrique et d'Europe ; les étudiants seront également formés dans la rédaction des rapports de recherche. Le programme donnera également aux étudiants l'opportunité d'apprécier les perspectives de développement de la migration africaine contemporaine en direction de l'Europe, ses implications et ses potentialités pour changer les relations Afrique – Europe.

Il est prévu que les étudiants se lancent dans des nouvelles pistes de recherche, ou s'engagent dans l'analyse des données secondaires dans la préparation de thèses de doctorat portant sur des sujets agréés par des équipes multidisciplinaires de chercheurs, et qu'ils fassent aussi des présentations à des séminaires/conférences qui vont éventuellement guider dans le choix des sujets qui seront retenus pour la préparation des thèses. Tous les étudiants participant à la recherche examineront les questions relatives aux trois sous- thèmes qui ont été présentés en détail. En vue de renforcer leur capacité de recherche, les candidats au doctorat suivront un cours sur la méthodologie de recherche qui sera enseigné par les professeurs au sein du CRER, de la Faculté des sciences de la santé et des sciences sociales, et des autres départements de l'Université de Warwick.

**Université d'été :** Le CRER organisera également des programmes d'université d'été portant sur la migration internationale et le développement à partir de 2008. Ce programme sera géré par le personnel ou le CRER, et les autres professionnels de l'université de Warwick, du réseau européen de CRER et autres réseaux de CRER qui seront créés. Les participants à l'université d'été seront les candidats au doctorat européens et africains, les jeunes chercheurs et experts ayant l'ambition de percer dans le domaine de la recherche. Ce programme leur donnera l'occasion de créer liens entre eux pour des activités à venir, et d'échanger des idées et d'enrichir mutuellement la recherche et la pratique relative à la migration ; et ce faisant, il sera possible d'appuyer les politiques et d'élaborer les programmes appropriés dans ce domaine.

Pour plus d'information, contacter :  
Professeur John O. Oucho  
Marie Curie Chair  
Centre for Research in Ethnic Relations  
School of Health and Social Studies  
The University of Warwick  
Coventry, CV4 7AL United Kingdom  
Téléphone (bureau) 024 7657 4731; Fax No. 024 7652 4324

#### **E4. The African Diaspora Policy Centre, Amsterdam, The Netherlands**

(Centre pour les politiques relatives à la Diaspora africaine – Pays Bas)

Le Centre pour les politiques relatives à la Diaspora africaine est une plateforme d'échange des connaissances et expertises dans le domaine de la migration et développement. Le centre contribue au développement de l'Afrique en permettant à la Diaspora africaine en Europe d'être étroitement liée au continent en tant que collectivité, et de conjuguer leurs ressources et de prendre des initiatives pour la promotion de la paix, la bonne gouvernance et le 'gain de compétences' en Afrique.

Le Centre joue un rôle unique en son genre, dans le sens qu'il est un lien stratégique entre la Diaspora africaine en Europe et le continent africain. A cet égard, le Centre comble un vide stratégique d'importance dans les pays européens et les Pays Bas, en particulier. L'atout additionnel du centre réside dans le fait qu'il facilite la contribution effective de la Diaspora africaine aux efforts de mise en œuvre des objectifs de développement pour le millénaire en Afrique à l'horizon 2015 et au delà.

L'action du centre se focalise sur trois thèmes qui ont une corrélation :

Etablissement de la paix : mobiliser la Diaspora africaine résidant au Pays bas et originaires des pays en conflit de la région des Grands lacs et de la Corne de l'Afrique à jouer un rôle de premier rang dans la promotion de la paix et stabilité politique dans leurs pays d'origine respectifs.

Bonne gouvernance : faciliter la disponibilité de l'expertise de la Diaspora pour le développement de systèmes de gouvernance efficaces, sérieux, transparents, responsables et démocratiques en Afrique.

Gains de compétences : faciliter la participation des professionnels, universitaires et chercheurs de la Diaspora africaine résidant aux Pays-Bas et en Europe à participer au 'programme de circulation des cerveaux' qui a été conçu pour réduire l'impact négatif de l'exode des compétences en Afrique.

Le Centre compte atteindre ses objectifs en organisant des activités de recherche expérimentale relatives aux politiques en la matière, en facilitant les contacts et les réseaux, et en fournissant les conseils et informations.

Pour plus d'information, contacter :  
Docteur. A.A. Mohamoud  
Executive Director, African Diaspora Policy Centre (ADPC)  
Spuistraat 239, Amsterdam  
Telephone: +31 6 27361582 / +31 20 4198785  
[a.mohamoud@Diaspora-centre.org](mailto:a.mohamoud@Diaspora-centre.org)  
[www.Diaspora-centre.org](http://www.Diaspora-centre.org)

### **E.5 ONG marocaine ‘Migration et droit’**

L’ONG marocaine ‘Migration et droit’ a été créée en mai 2007 par des experts en migration qui avaient décidé de réduire l’écart entre la théorie et la pratique dans le domaine de la migration. Sont membres de l’organisation des universitaires, des chercheurs et des juristes experts en droit de la migration venant du Maroc et de l’étranger. L’ONG entreprendra des recherches et études, organisera des programmes de formation, fournira, particulièrement de l’assistance juridique dans tous les types de migration.

L’ONG a démarré un programme de collaboration avec le SRLAN – Réseau d’assistance juridique aux réfugiés du sud, basé à Nairobi; il travaille également avec l’AMERA – Programme d’assistance aux réfugiés de l’Afrique et du Moyen Orient, basé en Angleterre.

Son Conseil de direction comprend les membres suivants:

Elmamdmad, Khadija	Président	Professeur de droit/Avocat
Boucetta, Fadel	Vice-président	Avocat/Candidat au doctorat
Drissi, Mhamed	Secrétaire Général	Docteur en économie /Directeur ministère de la Justice
Jamal, Bahija	Secrétaire Général adjoint	Docteur en droit
Achour, Loubaba	Trésorier	Professeur de droit
Saidi, Salama	Trésorier adjoint	PhD en Démographie, Consultant
Barrou, Nadia	Conseiller	Avocat
El Ghali, Kenza	Conseiller	Professeur, membre de la société civ
Kounda, Abderrahim	Conseiller	PhD en droit/Chimie/Biolog Membre du Croissant rouge

Tous les membres ont publié ou travaillé dans le domaine de la migration et/ou du droit.

### **Charte de l’Association**

L’Association ‘migration et droit’ est une ONG autonome et indépendante créée le 26 mai 2007 par des chercheurs, juristes et autres personnes intéressées par le droit de la migration et les droits humains des migrants. Sa création a pour objectif de promouvoir la recherche, les études et activités relatives à tous les types de migration (intérieure, internationale, volontaire et forcée, régulière et irrégulière, individuelle et collective) et tous les aspects du droit (national et international, privé et publique).

Les activités de l’association ont comme point de référence la législation marocaine et les instruments juridiques internationaux, régionaux et universels, ayant trait aux droits de l’homme et aux droits des migrants, notamment les instruments relatifs aux travailleurs migrants, étrangers, réfugiés et déplacés, et ceux relatifs à la protection de droits de l’homme.

Les principales actions de l’ONG ‘migration et droit’ visent la promotion de la recherche relative à tous les types de migration et à tous les domaines de droits, et aussi à la protection des droits de tous les migrants et à la disponibilité de l’assistance.

Le travail fait par l’ONG est à titre volontaire et à but non lucratif ; il se base sur la prise de décision collective, le partage des connaissances et d’information entre les membres, sur la base de la diversité de leurs compétences et capacités, et de la solidarité entre eux.

L'association a les cinq objectifs suivants :

- Promotion d'une dynamique universitaire et concrète dans le domaine de la migration et du droit national et international ;
- Renforcement des liens et partenariats avec les organisations nationales et internationales ; organisation d'activités dans le domaine de la migration et/ou du droit au Maroc et à l'étranger ;
- Dynamisation d'un réseau spécialisé d'universitaires et membres des ONG travaillant dans le domaine de la migration et/ou du droit au Maroc et à l'étranger ;
- Collaboration avec les institutions officielles pour assurer son autonomie ;
- Parrainage des experts en migration, en particulier, des juristes dans ce domaine.

Pour plus d'information, contacter :

Khadija ELMADMAD

Professeur de droit, avocat et consultant international

Président de l'ONG 'Migration et droit'

BP 2172, Rabat Ryad, Morocco

Tel: 212 68 89 60 00; 212 61 31 10 42

E-mail: [khadijaelmadmad@yahoo.fr](mailto:khadijaelmadmad@yahoo.fr)

### **E.6. Journal de la recherche sur la population**

Le Journal de la recherche sur la population est une publication semestrielle du Département de la démographie et des statistiques sociales de l'Université Obafemi Awolowo à Ile Ife, Nigeria. Il s'agit d'une publication qui fait l'objet d'une analyse et d'une dissémination internationale, contenant des rapports inédits de recherche, des analyses théoriques, et des informations relatives au domaine interdisciplinaire de la démographie et des statistiques sociales. Le Journal est une plateforme de consultation entre les experts en sciences sociales et santé, surtout ceux qui partagent le désir de mieux cerner les questions relatives à la démographie, aux sciences sociales et à la santé. D'autres ouvrages relatifs à la démographie et aux statistiques sociales sont publiés.

Le Journal invite également des contributions traitant des différentes ramifications de la démographie et des statistiques sociales. Ainsi, les sujets couverts par le journal ne se limite pas aux seuls sujets mentionnés ci-après : démographie, statistiques sociales, anthropologie, sociologie, géographie, biologie, santé et sciences de l'environnement. Les publications portent sur la recherche de base, la recherche appliquée et la méthodologie de recherche couvrant tous ces sujets, et également les techniques d'analyse et les stratégies et l'utilisation de l'informatique dans la démographie et les statistiques sociales. Les projets d'articles peuvent être envoyés à toute période de l'année.

Avis aux auteurs d'articles : Le journal souhaiterait recevoir des contributions originales portant sur des programmes de recherche et activités en cours, des notes d'information, des actualités, des analyses de livres, des rapports de réunions et des annonces professionnelles. Le rédacteur décidera également de la publication ou non des articles d'analyse ou des commentaires et des lettres portant sur les sujets d'intérêt aux lecteurs. Les articles devront être rédigés en anglais. Chaque article devrait être accompagné de la preuve que l'œuvre émane de l'auteur / des auteurs, et qu'elle n'a pas été publiée ou proposée ailleurs.

L'article sera envoyé au rédacteur, de préférence en version électronique (Microsoft Word). Cependant, la première soumission devrait être accompagnée de trois copies sur support papier. Les articles feront l'objet d'une analyse préliminaire par le comité de rédaction et si, de prime abord, ils sont jugés acceptables, ils seront envoyés à deux autres évaluateurs pour une critique littéraire. Après l'acceptation finale, la version électronique et la copie conforme sur papier seront soumises. Les auteurs devraient également assumer l'entière responsabilité du contenu de leurs articles. Il incombe également à l'auteur d'obtenir la permission des auteurs de publications qu'ils voudraient citer dans l'élaboration de leur ouvrage.

Les manuscrits soumis à la rédaction du journal ne devraient pas dépasser 25 pages. Toutes les copies des articles devraient être saisies sur papier blanc dimension A4, double interlignes, avec une marge de

11/4 pouces de chaque côté. Les manuscrits qui dépassent ces limites ne seront pas traités jusqu'à ce qu'ils soient mis en conformité. Le titre de la communication, le nom et l'adresse complète de l'auteur, y compris l'adresse électronique devaient être incluses dans la première page de l'article. Ces détails ne devraient pas paraître sur toute autre page de l'article afin de préserver l'anonymat dans la transmission du document aux critiques littéraires. Au cas où il y aurait plus d'un auteur, la correspondance sera envoyée au premier auteur indiqué, sauf autrement requis.

Les auteurs auront deux exemplaires de la publication contenant leurs communications, et ils devraient s'abonner au journal, et encourager leur institution à prendre un abonnement. Les manuscrits, les commentaires en réaction aux articles et toutes les autres communications y afférentes du point de vue rédactionnel devraient d'abord être envoyés à l'adresse suivante :

The Editor-in-Chief, JPR  
Department of Demography and Social Statistics  
Obafemi Awolowo University  
Ile-Ife, Nigeria  
E-mail: [jprife@yahoo.com](mailto:jprife@yahoo.com) ; cc. solaasa2000@yahoo.com  
+234 803 722 0624; 234 803 381 6486

## **F. Conférences passées et à venir**

### **F.1 Conférence sur la compréhension de la dynamique des migrations africaines**

18-21 Septembre 2007, Hotel Alisa, Accra, Ghana

Du 18 au 21 septembre 2007, un atelier a été organisé au Ghana, conjointement par l'Institut international pour la migration de l'université d'Oxford en Angleterre et le Centre pour les études sur les migrations d l'université du Ghana, Legon sur le sujet 'Comprendre la dynamique des migrations africaines'. Il s'agit ici du premier programme de l'Institut (IMI) dans le cadre du Programme sur les migrations africaines. L'atelier a rassemblé plus de soixante personnes venant de différentes parties d'Afrique, d'Europe et du Mexique, ayant pour objectif principal de créer de nouveaux domaines de recherche empirique, de concepts, de langages et de domaines d'étude.

L'atelier est une combinaison de présentation de communications sur les différentes régions d'Afrique – ouest, centre, sud, nord, est et corne de l'Afrique – en soulignant les similitudes, divergences et points de convergence dans la mobilité, et des communications sur les nouveaux sujets de recherche ou les programmes de recherche en cours portant les tendances et caractéristiques de la migration, sur les questions méthodologiques relatives à l'analyse de la migration, sur les défis par rapport aux catégories de la migration, et sur la situation des pays d'accueil. Le dernier jour a été consacré au partage d'expérience avec les réseaux et programmes connus dans le domaine de la migration en Afrique et dans les autres parties du monde ; il comportera également un échange sur les enseignements à tirer, et un partage d'expérience avec les décideurs du gouvernement, des agences bilatérales, multilatérales en vue de définir les domaines prioritaires de recherche. L'atelier a conclu ses travaux avec une séance de travail sur les besoins en matière de recherche et les priorités pour les programmes futurs et sur les possibilités de financement.

Les principales questions et conclusions de l'atelier portaient sur le bien-fondé de la migration en tant que catégorie ; il a été suggéré que le terme mobilité était plus intégral ; mention a été faite de la perpétuation des formes traditionnelles de migration, et de la grande variété et complexité des situations qui vu le jour après la période coloniale, notamment les anciennes et nouvelles destinations, directions et mouvements, y compris l'entrée en Afrique d'une variété de populations telles que les chinois, les libanais et les syriens. Les controverses relatives à la cause de la migration et de la mobilité ont été étudiées, particulièrement la pauvreté et les conflits ; il a cependant été relevé que le développement contribuait également à la migration. En conséquence, il s'avérait nécessaire de réévaluer l'accent mis sur la corrélation entre la pauvreté et la migration, ou les échanges et la migration.

L'éternel débat des données sur la migration africaine a également été soulevé, et l'on a souligné la nécessité de faire preuve de circonspection s'agissant des statistiques et données officielles sur la migration, particulièrement sur le poids des considérations politiques y afférentes qui mettent leur fiabilité en question. Il est plutôt jugé nécessaire que les chercheurs entreprennent leurs propres enquêtes et programme de recherche afin de générer leurs données. L'atelier s'est aussi penché sur les considérations morales relatives à la recherche sur les migrants, les réfugiés ou personnes déplacées, et également sur la variété de méthodes, procédures, cadres théoriques et conceptuels de recherche. L'atelier a souligné la nécessité de la conduite, par des équipes pluridisciplinaires, des activités de recherches comparatives et études prospectives, en s'appuyant sur une gamme de méthodes, sur la réalité du terrain, et sur la corrélation entre la situation macro et micro-économique, entre les niveaux local, national et global.

### **F.2 Atelier d'orientation sur la migration et le développement : concertation avec la Diaspora. 24 octobre 2007, ISS (Institut des études sociales) Kortenerkade 12, La Haye.**

Un atelier d'orientation sur la migration et le développement, concertation avec la Diaspora a eu lieu à La Haye le 24 octobre 2007 à l'ISS de 8.30 à 17 heures. Une soixantaine de participants ont pris part à cet atelier organisé avec le concours du ministère des affaires étrangères des Pays Bas.

L'objectif majeur de l'atelier était de faciliter une concertation entre les divers acteurs dans le domaine de la migration et développement, notamment ceux de la Diaspora, les chercheurs au niveau de l'université, les acteurs de développement, les décideurs au service du gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé. Un objectif subsidiaire de cet atelier de concertation consiste à offrir une plateforme de partage d'information, de connaissance, d'expertise, d'expérience, de nouvelles idées, de nouvelles perspectives par toute la gamme d'acteurs impliqués dans les questions de migration et de développement aussi bien au niveau des Pays Bas que des autres pays européens, et ailleurs.

La valeur ajoutée de l'atelier découle de la participation de la Diaspora dans les débats aux niveaux local, national, et international, et de sa possibilité d'exprimer son point de vue dans ce domaine dans un contexte structuré et formel. Le Centre africain de prospective sur la migration élabore présentement un rapport sur ces questions, lequel sera distribué avant la conférence. Un bref exposé sur le séminaire sera disponible sur le site suivant du Centre : [www.Diaspora-centre.org](http://www.Diaspora-centre.org)

Pour plus de détail, veuillez contacter :

Dr A.A. Mohamoud

Executive Director, African Diaspora Policy Centre (ADPC)

Spuistraat 239, Amsterdam

Telephone: +31 6 27361582 / +31 20 4198785

[a.mohamoud@Diaspora-centre.org](mailto:a.mohamoud@Diaspora-centre.org), [www.Diaspora-centre.org](http://www.Diaspora-centre.org)

### **F.3 Programmes de collaboration: Le processus de la Haye et le NOMRA**

L'atelier du processus régional de La Haye sur la migration en Afrique de l'ouest et Maghreb – Trouver des réponses communes aux arguments de protection: défis et opportunités. 2-3 novembre 2007 à Lagos.

L'atelier a été organisé sous les auspices du NOMRA et du Processus de La Haye sur les réfugiés et la migration (THP Foundation). Les participants à cette réunion comprennent les fonctionnaires de la CEDEAO et du Maghreb, les diplomates des pays d'origine et de destination, les représentants des ONGs sur le terrain, et les organisations de défense des droits de l'homme opérant au niveaux local, national et international (Human Rights Watch, Haut commissariat pour les droits de l'homme, le Haut commissariat pour les réfugiés); les autres participants incluent les principaux chercheurs dans le domaine de la migration régionale, de la sécurité humaine, de la migration des travailleurs et du développement.

Les objectifs suivants étaient visés:

- Evaluation critique des programmes régionaux et des besoins en coopération ;

- Sensibilisation sur les questions de vulnérabilité et de discrimination

Développer des conventions pour le changement

- Redéfinition des obligations et capacités des parties prenantes (Etats, organes régionaux) ;
- Identification des possibilités de partenariat effectif entre les pays d'origine, de transit et de destination afin de pourvoir une protection sans faille sur le terrain ;

A la recherche de solutions durables

- Contribution à une coopération et concertation régionales durables sur la migration des travailleurs ;
- Contribution à un changement de la perception des migrants, et à la compréhension de leur apport potentiel à la communauté d'accueil et des défis qu'ils doivent relever avant de pleinement déployer leurs talents.

1<sup>er</sup> jour : Débat général sur les flux migratoires entre l'Afrique de l'ouest, le Maghreb et l'Europe : Examen des processus et initiatives intergouvernementaux (Conférence de Rabat, Sommet UE - Afrique sur la migration et développement) : réalisations et obstacles.

- Tendances actuelles de la migration inter- régionale de la main d'oeuvre, et défis politiques pour les pays de la CEDEAO, le Maghreb, et les pays d'origine, de transit et de destination.
- Recommandations et domaines prioritaires

2<sup>ème</sup> jour : Défis de sécurité humaine : détermination des faiblesses et questions afférentes au départ et à l'établissement : stratégies communes et actions concrètes appliquées ;

- Définition des initiatives actuelles et potentielles/propositions novatrices relatives aux aspects suivants :
- Protection des migrants en transit à travers les frontières
- Conventions nationale et locale pour lutter contre la discrimination dans les pays de destination
- Concertation durable et effective, comportant des accords bilatéraux, multilatéraux entre les entités nationales et régionales.
- Recommandations et domaines prioritaires

Pour plus de détails, contacter :

Frans Bowen: SZBouwF@szw.den Haag.nl

Aderanti Adepoju: aaderantiadepoju@aol.com

#### **F.4 Union pour l'étude des populations africaines. Cinquième conférence africaine sur la population. Arusha, Tanzanie, 10-14 décembre 2007**

Thème de la conférence: Questions émergentes sur la population et le développement en Afrique.

La cinquième conférence africaine sur la population rassemblera une équipe pluridisciplinaire d'intellectuels, de décideurs, de professionnels et de partenaires qui se penchera sur l'examen du thème et d'autres défis relatifs à la migration et développement qui confrontent le continent. Les participants examineront la nature et les politiques qui aideront l'Afrique à contribuer valablement à l'élaboration du programme pour le développement de la population. Le succès de la conférence sera basé, non seulement sur la qualité des présentations scientifiques faites et de la participation enregistrée, mais surtout sur le progrès que les présentations faites et réseaux générés par cette conférence permettront au continent de réaliser en termes de propositions de solutions aux problèmes de la pauvreté, de la population et de la santé dans la décennie à venir. Une séance de travail sera spécialement organisée sur le thème de la migration et l'urbanisation. Pour plus d'information, visiter le site: [www.uaps.org](http://www.uaps.org)

### **G. Publications**

#### **G.1 Publications récentes**

Adepoju, A., van Naerssen, T. & Zoomers, A. (eds.), 2007 International Migration and National Development in sub-Saharan Africa. Leiden: Afrika-Studiecentrum Series.